



Bulletin Officiel

N° 3917 Lundi 15 Août 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE NOTATION

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Arab Tunisian Lease à 'BBB(tun)'; Perspective Stable 2

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Factoring à 'BBB(tun)'; Perspective Stable 3

Fitch confirme la note 'BB(tun)' d'Union de Factoring; Perspective Stable 4

Fitch maintient sous surveillance négative les notes nationales attribuées à Tunisie Leasing 5

Informations Post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP- 6- 10

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE I

PROJET DE RESOLUTIONS AGO
SOCIETE CARTHAGE CEMENT

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI-

ANNEXE I II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011

- SOCIETE SICAV AVENIR
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV RENDEMENT

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2011
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2011

- SICAV CROISSANCE
- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS

AVIS DE NOTATION *

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Arab Tunisian Lease à 'BBB(tun)'; Perspective Stable

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 12 août 2011: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Arab Tunisian Lease (ATL) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable. Une liste complète des notes figure à la fin de ce communiqué.

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur le soutien extérieur dont elle pourrait disposer, en cas de besoin, de la part de son actionnaire ultime, Arab Bank (AB; 'A-/Stable/'F1'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, l'Arab Tunisian Bank (ATB), qui détient 33% du capital d'ATL. Le capital d'ATB est contrôlé à 64% par AB. Malgré la forte capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien est limitée compte tenu de la structure de l'actionariat. Deuxième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, ATL détient 16% du marché.

Les conditions d'activité resteront difficiles pour les sociétés de leasing tunisiennes en 2011 en raison du ralentissement de la croissance économique du pays. Fitch s'attend à une croissance d'environ 1% seulement en 2011, très inférieure aux 3,7% atteints en 2010 et ceci en raison des troubles de janvier 2011. La demande de produits de leasing a chuté au S1 2011 pour toutes les sociétés de leasing tunisiennes (moyenne du secteur: -24%, ATL: -21%), alors que les arriérés de paiement augmentaient fortement, ce qui pèsera sur la rentabilité et la qualité d'actifs du secteur.

Avec des ratios de résultat d'exploitation/actifs moyens et résultat d'exploitation/fonds propres moyens de 2,91% et 21,11% respectivement, la rentabilité d'ATL était globalement satisfaisante en 2010, et ceci en dépit de la hausse des dotations aux provisions sur créances classées (qui intègrent 0,9Mio TND de dotations relatives aux événements de Janvier 2011). Parallèlement, le ratio de créances classées s'établissait à 8% à fin juin 2011, contre 6% à fin 2010. Le ratio créances classées nettes/fonds propres demeurait modéré (13% des fonds propres à fin 2010), et dans la moyenne du secteur.

La liquidité d'ATL est serrée et fortement dépendante du marché obligataire local (80% de ses ressources hors fonds propres à fin 2010). Le marché obligataire tunisien, très sensible au degré de confiance, est constitué d'un petit nombre d'investisseurs et est, de ce fait, étroit. Au S1 2011, les sociétés de leasing sont apparues moins attrayantes pour les investisseurs, réduisant ainsi leur accès au refinancement. Toutefois, Fitch considère que le risque de liquidité d'ATL est atténué par le recours possible à ses actionnaires bancaires en cas de nécessité. Compte tenu du profil de risque d'ATL, Fitch juge adéquat le ratio Tier 1 de la société (12,18% à fin 2010).

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme: confirmée à 'BBB(tun)'; Perspective Stable

Note nationale à court terme: confirmée à 'F3(tun)'

Note nationale de dette senior: confirmée à 'BBB(tun)'

Note nationale de dette Subordonnée: 'BB+(tun)'; placée sous surveillance négative

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION *

Fitch confirme la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Factoring à 'BBB(tun)'; Perspective Stable

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 12 août 2011: Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Factoring (TF) à 'BBB(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est Stable.

Les notes nationales attribuées à Tunisie Factoring reflètent un risque de concentration élevé et une liquidité fragile. Elles tiennent également compte d'une gestion des risques prudente, ainsi que d'une rentabilité et d'une qualité d'actifs qui, en dépit d'une dégradation au premier semestre 2011, demeurent acceptables.

La qualité des actifs de TF s'est détériorée au cours du premier semestre 2011 à la suite des troubles sociaux et économiques survenus depuis janvier 2011, qui ont pesé sur la solvabilité des clients de TF. Le taux de créances non performantes atteignait 5,2% à fin juin 2011. Le taux de provisionnement restait conservateur, et l'exposition à la famille de l'ancien président déchu était faible (0,5% des encours bruts). Néanmoins, le risque de concentration dans le portefeuille de prêts demeurerait élevé: les encours (nets de garanties) des 20 principaux adhérents et acheteurs représentant respectivement 176% et 95% des fonds propres à fin juin 2011.

Le coût du risque enregistré par TF était en hausse au premier semestre 2011, et Fitch s'attend à la persistance de cette tendance pour le reste de l'année, ce qui ne manquera pas de peser sur la rentabilité de TF. Cette dernière s'est maintenue à un niveau satisfaisant en 2010 grâce à la croissance des encours de prêts (+11%), et malgré l'augmentation du taux d'imposition de TF (de 20% à 35%) en raison de l'absence d'investissement exonéré sur l'exercice.

Les sources de financement de TF sont essentiellement à court terme (environ 90% de ses ressources). Toutefois, le risque de liquidité de la société d'affacturage est atténué par le maintien d'un délai moyen d'encaissement des factures achetées très inférieur à la maturité moyenne des financements octroyés à TF, et par l'existence d'un stock de 53,1 Mio TND de lignes bancaires confirmées et non utilisées à fin mai 2011 (soit 77% des besoins de financement de l'année).

Fitch juge la capitalisation de TF adéquate, compte tenu d'un ratio de créances classées nettes de provisions/fonds propres inférieur à 1% à fin juin 2011.

Le capital de TF est détenu à 56,98% par Tunisie Leasing (TL, notée 'BBB+(tun)'/F2(tun)/Surveillance négative), société leader sur le marché du leasing tunisien. TF demeure l'acteur dominant du marché tunisien de l'affacturage avec 63% de parts de marché. A fin 2010, TF ne représentait que 14% du total de bilan de TL, et ne contribuait qu'à hauteur de 13% à son résultat d'exploitation.

Fitch estime que TL aurait la volonté de soutenir sa filiale en cas de nécessité. Toutefois, l'agence juge qu'il n'y aurait qu'une probabilité limitée que TL soutienne TF, compte tenu d'incertitudes pesant sur la capacité de la maison mère à pouvoir le faire. Le second actionnaire significatif de TF est Eurofactor (noté 'AA-'/Stable/'F1+') avec 36,36% du capital.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION *

Fitch confirme la note 'BB(tun)' d'Union de Factoring; Perspective Stable

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 12 août 2011: Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à long terme 'BB(tun)' et à court terme 'B(tun)' d'Union de Factoring (Unifactor) ; la perspective de la note nationale à long terme est stable. Une liste complète des notes figure à la fin de ce communiqué.

Les notes attribuées à Unifactor reflètent une qualité d'actifs qui, bien qu'en amélioration, reste faible, ainsi qu'une liquidité tendue. Elles tiennent également compte de l'amélioration de sa capitalisation et de sa rentabilité.

En dépit d'un renforcement des procédures d'évaluation et de suivi du risque de crédit d'Unifactor, Fitch reste préoccupé par la vulnérabilité de sa qualité d'actifs. La concentration des risques par adhérent demeure excessive. Le taux de créances classées d'Unifactor est élevé (18,6% à fin juin 2010) et les créances classées nettes de provisions représentent une part acceptable (17% à fin juin 2010) des fonds propres.

Fitch considère que la liquidité d'Unifactor est serrée. Le risque de liquidité est toutefois tempéré par le soutien possible de ses actionnaires bancaires. Fitch considère favorablement le renforcement continu de la capitalisation d'Unifactor.

L'actionnariat d'Unifactor est fragmenté et Fitch estime qu'en cas de nécessité, un soutien des actionnaires serait possible mais non certain. A fin juin 2011, le capital d'Unifactor était principalement détenu, directement et indirectement, par trois banques locales : l'Arab Tunisian Bank (notée 'BBB'/Négative, 22,2% du capital), la Banque Nationale Agricole (12,5%) et l'Amen Bank (9,2%).

Un relèvement des notes nationales pourrait résulter d'une amélioration durable de la capitalisation et de la gestion du risque de crédit d'Unifactor, ou si l'ATB parvenait à fortement augmenter sa quote-part dans le capital de la société, bien que cela semble improbable sur le court terme.

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : confirmée à 'BB(tun)'; Perspective Stable

Note nationale à court terme : confirmée à 'B(tun)'

Note nationale de dette senior: confirmée à 'BB(tun)'

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION *

Fitch maintient sous surveillance négative les notes nationales attribuées à Tunisie Leasing

Fitch Ratings-Londres/Tunis- 15 août 2011: Fitch Ratings a maintenu sous surveillance négative les notes nationales à long terme et à court terme attribuées à Tunisie Leasing (TL). Une liste complète des notes figure à la fin de ce communiqué.

Le maintien de la surveillance négative reflète la persistance de tensions sur le marché obligataire tunisien, et d'un environnement économique déprécié, malgré des signes de stabilisation enregistrés au second trimestre 2011.

Les notes nationales attribuées à Tunisie Leasing reposent sur la qualité intrinsèque de la société. Le 1^{er} juillet 2011, Fitch a placé les notes nationales de TL sous surveillance négative en raison du resserrement de sa liquidité dû à la situation difficile que connaît le marché obligataire local (une des principales sources de financement pour TL) depuis janvier 2011. Très sensible au degré de confiance, le marché obligataire tunisien est constitué d'un petit nombre d'investisseurs et est, de ce fait, étroit. Durant le premier semestre 2011, les sociétés de *leasing* sont apparues moins attrayantes pour les investisseurs. Aucune société de *leasing* n'ayant émis d'obligations depuis avril 2011, la détente sur le marché obligataire ne s'est pas matérialisée à ce jour. Par ailleurs, les sources de financement de TL disponibles en cas d'urgence, et qui consistent essentiellement en des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées, ne permettraient pas de compenser le programme prévu d'émissions obligataires.

L'environnement économique déprécié est un facteur qui pèse sur la qualité des actifs et la rentabilité de TL. Une détérioration plus poussée du climat économique pourrait conduire à une dégradation des notes attribuées à TL. Même si des inquiétudes demeurent quant à la qualité des actifs de TL, Fitch note l'amorce d'une stabilisation du taux de créances non performantes au second semestre (6,4% à fin juin 2011). Le taux de couverture par les provisions s'établissait à 63% à cette même date. Par ailleurs, même si la production de prêts du premier semestre 2011 demeure largement inférieure à celle du premier semestre 2010 (-30% pour TL ; -24% pour le secteur), cette tendance à la baisse s'est ralentie à partir du second trimestre de l'année en cours.

Au cours des prochains mois, Fitch procédera à l'évaluation de la situation du marché obligataire tunisien et la capacité de TL à lever des fonds sur ce marché. La qualité des actifs de TL sera également suivie. L'agence se prononcera sur la levée de la surveillance négative à l'issue de cette évaluation.

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : 'BBB+(tun)'; Maintien de la Surveillance Négative

Note nationale à court terme : 'F2(tun)'; Maintien de la Surveillance Négative

Note nationale de dette senior: 'BBB+(tun)'; Maintien de la Surveillance Négative

Note nationale de dette subordonnée: 'BBB-(tun)'; Maintien de la Surveillance Négative

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège Social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El khadra

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2011, la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées

Première résolution

Les actionnaires approuvent le mode et délai de convocation de la pré Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de la société durant l'exercice 2010, le rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2010, prend acte du dit rapport et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus définitif, entier et exclusif pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2010 des jetons de présence à hauteur de mille (1 000) Dinars, en brut, par séance au maximum de quatre mille (4 000) Dinars, en brut, par an pour chaque Administrateur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2010 soit 15.169.044,457 Dinars et décide de l'affecter comme suit :

Amortissements différés	9.298.286,418 Dinars
Report déficitaire (perte 2010)	5.870.758,039 Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2010, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés, et recommande à la STIP de veiller à la levée des réserves des Commissaires aux Comptes à propos des comptes des filiales.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la décision du Conseil d'Administration en date du 11/02/2011 et ratifie la nomination de M. Mohamed Hedi DRIDI en qualité de directeur administratif en remplacement de M. Mohamed EZZAOUIA démissionnaire, et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du Cabinet AMC Err Young, ainsi que celui du Cabinet Financial Auditing & Consulting, co-commissaire aux comptes de la STIP, pour la période de trois ans prenant fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution

En application des Statuts, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 17 mai 2011 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Monsieur Mohamed Hédi DRIDI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner suite aux doléances de certains actionnaires minoritaires et de leur réserver un siège d'administrateur.

Ainsi, les quatre candidatures suivantes ont été formulées :

- Monsieur Mohamed Hédi DRIDI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »
- Société El Bouniane

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme chacun de ces quatre candidats, en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de la STIP pour un mandat de trois (3) ans, qui prendra fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants:

- PIRELLI Tyre SPA
- BID
- STUSID
- STB
- OCT
- Monsieur Mohamed Hédi DRIDI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »
- Société El Bouniane

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

1- Le Bilan après affectation du résultat comptable.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)
Après approbation & affectation des résultats par l'AGO du 29/06/2011

		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
Actifs	Notes	2 010	2 009
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 374 079	8 343 555
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(6 666 741)	(6 137 804)
		1 707 338	2 205 751
Immobilisations corporelles		172 646 973	171 252 733
- Amortissements des immobilisations corporelles		(135 960 207)	(127 214 887)
		36 686 766	44 037 846
Immobilisations financières		10 671 607	10 597 497
- Provisions sur immobilisations financières		(5 954 280)	(5 596 860)
		4 717 327	5 000 637
Total des actifs immobilisés		43 111 432	51 244 234
Total des actifs non courants		43 111 432	51 244 234
Actifs courants			
Stocks		35 237 230	31 688 598
-Provisions pour dépréciation des stocks		(871 436)	(877 788)
		34 365 794	30 810 809
Clients et comptes rattachés		30 013 545	29 848 883
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 090 666)	(15 683 002)
		13 922 880	14 165 881
Autres actifs courants		9 188 325	6 626 830
Placements et autres actifs financiers		3 775 209	3 749 875
Liquidités et équivalents de liquidités		10 861 682	7 849 886
Total des actifs courants		72 113 889	63 203 282
Total des actifs		115 225 322	114 447 516

- Suite -

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Après approbation & affectation des résultats par l'AGO du 29/06/2011

		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
Capitaux propres et passifs	Notes	2 010	2 009
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 785 659	7 823 254
Résultats reportés		(117 748 243)	(91 221 830)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(92 641 923)	(66 077 915)
Résultat de l'exercice		-	(11 357 369)
Total des capitaux propres		(92 641 923)	(77 435 284)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées		11 305 034	14 593 511
Autres passifs non courants		844 649	846 982
Provisions pour risques et charges		270 088	210 016
Autres dettes non courantes		-	685 314
Total des passifs non courants		12 419 772	16 335 822
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		8 715 950	8 058 240
Autres passifs courants		23 317 841	26 027 562
Concours bancaires et autres passifs financiers		163 413 681	141 461 176
Total des passifs courants		195 447 473	175 546 978
Total des passifs		207 867 245	191 882 800
Total des capitaux propres et des passifs		115 225 322	114 447 516

- Suite -

1- L'état d'évolution des capitaux propres.

Les capitaux propres ont passé de (77 435 284) DT au 31/12/2009 à (92 641 923,366) DT au 31/12/2010. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres qui suit :

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 774	7 823 254	-31 680 905	-59 540 925	-11 357 369	-77 435 284
Affectation de résultat de l'exercice 2009 suivant la décision de l'AGO du 23/06/2010							-1 296 560	-10 060 809	11 357 369	-
Subvention d'investissement										
- Quote part de l'exercice						-37 595				-37 595
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2010									-15 169 044	-15 169 044
Affectation de résultat de l'exercice 2010 suivant la décision de l'AGO du 29/06/2011							-5 870 758	-9 298 286	15 169 044	-
Solde au 31/12/2010	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	-325 774	7 785 659	(38 848 223)	(78 900 020)	-	(92 641 923)

AVIS DES SOCIETESAssemblées Générales**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hedi Nouria Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi **24 août 2011** à 22 h à l'hôtel Sheraton à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2010.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2010 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2010.
5. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
7. Cooptation d'un administrateur.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 AOUT 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,316%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,511%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,527%	1 007,695
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,539%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,568%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		4,604%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012	4,676%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,170%		997,049
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,354%	1 014,471
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,513%	1 047,401
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,586%	1 069,145
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,771%	1 037,203
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,111%		965,875
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,121%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,133%	1 029,347
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	960,308
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,212%	1 051,938
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,216%		951,582

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,916	137,947		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,093	12,097		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,237	1,238		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,380	33,389		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,734	45,746		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	153,674	153,114		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	537,371	535,752		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	122,775	122,309		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	122,549	122,449		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	112,273	112,237		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	110,182	110,129		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	89,080	88,995		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	150,639	150,672		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	93,579	93,577		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,814	100,802		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 264,390	1 257,779		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 167,254	2 160,889		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	106,129	105,829		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	110,027	108,737		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	118,004	117,295		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 160,849	1 157,426		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	119,944	117,353		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,272	14,004		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 693,604	5 660,786		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 611,574	6 580,902		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,133	2,111		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,784	1,771		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,053	1,037		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,443	106,470
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	102,964	102,993
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,774	103,805
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,700	101,710
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,871	101,902
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	105,979	105,999
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	102,366	102,397
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,485	102,517
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,640	102,671
38	MILLENium OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	104,281	104,306
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	101,224	101,253
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,701	102,734
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,641	102,669
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	105,222	105,251
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,528	104,555
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,802	101,824
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,525	101,553
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,904	102,932
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	100,961	100,991
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	102,024	102,047

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,651	102,674
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	101,155	101,185
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,917	102,945
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,469	103,493
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,757	100,785
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,388	10,391
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	102,255	102,284
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,425	101,450
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	100,212	100,277
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,153	74,077
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	140,135	139,712
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 385,179	1 381,083
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	109,718	109,880
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	111,362	111,613
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	84,432	84,374
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,935	15,934
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	255,648	255,524
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	43,916	43,944
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 125,451	2 122,397
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	75,154	75,102
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	55,847	55,862
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,789	98,746
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	107,586	107,590
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,568	98,380
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,562	11,559
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,431	12,419
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,557	16,533
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,322	16,289
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,335	11,311
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	121,364	121,283
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	121,872	121,894
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,021	10,016
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	109,486	109,579
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,869	18,837
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	99,597	99,688
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	100,452	100,503
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	98,075	97,836
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	105,778	103,764
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	136,410	136,512
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,915	9,930
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	111,025	110,741
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	111,123	111,325
91	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,706	100,782
92	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	100,175	100,195
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	184,877	182,110
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,772	162,112
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,236	140,646
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	10 092,900	9 944,355
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	194,571	190,326
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	126,968	127,273
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 399,139	1 372,088
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,265	103,544
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	97,082	95,679
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	109,991	107,879
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 999,206	9 856,672

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Annecy, Lot 101, Berges du Lac, 1053 Tunis

Projet de résolution à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18 août 2011.

1^{ère} Résolution : Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

L'Assemblée Générale reconnaît la parfaite régularité de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Conseil d'Administration.

Elle entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée, qui ne lèse en rien, ni les intérêts sociaux ni ceux des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2^{ème} Résolution : Approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

3^{ème} Résolution : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de 6.917.572 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

4^{ème} Résolution : Approbation des conventions régies par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale, donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

5^{ème} Résolution : Approbation des conventions régies par l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale, informée par les commissaires aux comptes que des conventions et opérations réglementées n'ont pas été autorisées par le Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport spécial exposant la circonstance en raison de laquelle la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, a statué sur lesdites conventions et opérations une à une sachant que pour chacune des conventions, l'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité :

i. Convention de fourniture avec Bina Trade :

La société Carthage Cement a été créée suite à la scission totale en 2008 de la société « Les Grandes Carrières du Nord » au profit de deux sociétés nouvelles : Carthage Cement en tant que société industrielle et Grandes Carrières du Nord Trade en tant que société commerciale. Ainsi, et conformément aux motifs et objectifs de la scission, la société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société Grandes Carrières du Nord Trade (actuellement Bina Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société Bina Trade en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. Bina Trade s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Carthage Cement a réalisé en 2010 avec la société Bina Trade, un chiffre d'affaires en hors taxes de D : 19.872.187. Le solde comptable des créances détenues sur ladite société s'élève à la clôture de l'exercice 2010 à 6.803.570 DT. Les effets escomptés non échues se sont élevés à 9.031.362 DT et ont été entièrement encaissés.

ii. Locations :

La société Carthage Cement a conclu les contrats de locations suivants :

- avec la société « **Gammarth Immobilière** » : un local d'une superficie totale de 429 m² à usage de bureaux avec 4 places de parking, situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 64.860 DT.

Une expertise judiciaire a évalué la valeur locative à 150 DT par m² et par an pour les locaux et 90 DT par place et par mois pour le parking, soit une évaluation supérieure à celle appliquée

- avec la société « **La Grande Immobilière du Nord** » un local à usage de bureaux d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis le contrat initial a fait l'objet de trois avenants en avril, juin et octobre pour ramener la superficie louée de 650 m² à 1781 m² au prix moyen de 145,9 DT/m² :
Une expertise judiciaire a évalué la valeur locative à 145 DT par m² et par an, soit une évaluation sensiblement égale à celle appliquée
 - avec la société « **Maghreb Carrelages** » un local à usage de bureaux d'une superficie totale de 324 m², situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis et ce pour l'installation certaines directions techniques dans une zone à proximité de la carrière Jbel Ressas. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT/ m².
Une expertise judiciaire a évalué la valeur locative à 75 DT par m² et par an, soit une évaluation sensiblement égale à celle appliquée.
 - avec la société « **Maghreb Carrelages** » un contrat portant sur la location de dépôts d'une superficie totale de 9.000 m² dont 5.000 m² couverts, situés à la zone industrielle limitrophe, route GP1 Tunis-Sousse Km 4,5 Ben AROUS Tunis. Le local est destiné au parking et à la maintenance des pompes à béton et des camions malaxeurs pour l'exploitation de la centrale à béton à Bir Kassaa. Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 15 dt HTVA le m² pour la surface couverte et 10 DT HTVA le m² pour la surface non couverte.
Une expertise judiciaire a évalué la valeur locative à 13 DT par mètre et par an, soit une évaluation sensiblement égale à celle appliquée
 - avec la **Société de Promotion Touristique et de Plaisance** : un contrat portant sur la location du Bungalow n°21 situé à la résidence de Sidi Bou Said d'une superficie de 350m² moyennant un loyer annuel de 48.000 DT soit 137DT/m² ; et un contrat portant sur la location du Bungalow n°25 situé à la résidence de Sidi Bou Said d'une superficie de 240 m2, moyennant un loyer annuel de 42.000 DT, soit 175 DT/m². Ces locaux sont destinés à l'hébergement des ingénieurs de PEG (4 ingénieurs avec leurs épouses) conformément aux clauses du contrat de supervision des travaux. Ces contrats n'ont pas été renouvelés.
- iii. **Convention d'assistance avec la société « Karthago Group »**. En vertu de cette convention, la société « Karthago Group » fournit à Carthage Cement des services d'assistance comptable, juridique et fiscale moyennant une rémunération mensuelle hors taxe de 10 000 DT. Ce contrat n'a pas été renouvelé.
- iv. **Convention d'étude** pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jbel RESSAS. avec la société « **Jugurtha Studies** », et ce conformément à des cahiers de charges élaborées dans le cadre de l'étude géologique d'exploitation de la carrière réalisée par PEG. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT
- v. Acquisition auprès des sociétés « **Nafrinvest** » et « **La Grande Immobilière du Nord** » 2.999 parts sociales du capital de la société « **LES CARRELAGES DE BERBERES** », SARL au capital de D : 30.000 divisé en 3.000 part de D : 10 chacune et ce, au prix de D : 350.883. La société « **Les carrelages Berbères** » est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 4.238 m² à distraire du titre foncier n° 46387 Tunis, évalué selon une expertise du 12 mai 2011 à 763.000 DT. Ledit terrain est destiné à l'installation de la

centrale à béton à proximité de Tunis. Par ailleurs, le cumul des frais pris en charges par la société Carthage Cement en 2010 est de 171.777 DT.

- vi. Souscription en 2010 à 999 actions d'une valeur nominale de 100 DT chacune au capital de la société « BIOMASSE POWER GENERATION SA », et ce pour l'utilisation future d'électricité « verte » dans le cadre d'un groupement d'établissement conformément à la loi 2009-7 relative à la maîtrise d'énergie
- vii. **Comptes courants associés** : des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées avec **Bina Corp** et avec **Lazhar Sta** en date du 15 avril 2010 et ce notamment pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.
- les intérêts sont capitalisés annuellement ;
 - les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1er janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1er janvier 2012;
 - La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.
- viii. **Projet d'avenant aux comptes courants associés** : un projet d'avenant à la convention de comptes courants associés avec M **Lazhar Sta** a été élaboré en vue de sa signature, et ce notamment pour modifier certaines dispositions contractuelles compte tenue de certaines exigences liées à la faisabilité du projet :
- Monsieur Lazhar Sta consent à Carthage Cement la compensation entre les créances de Carthage Cement vis-à-vis des sociétés Maghreb Transport et Tunisian Marbles and Tiles et le crédit du compte courant associés. Le montant de ces créances s'élèvent respectivement à 8.341.527 Dinars et 1.591.049 Dinars soit un total de 9.932.576 Dinars. La compensation prend effet en tenant compte des dates valeurs exactes de ces créances.
- Lesdites créances concernent l'apurement des engagements hors bilan de la société constitués de charges et hypothèques portées sur le titre foncier de la carrière Jbel Ressas, (mentionnées dans le prospectus d'introduction en bourse), à la demande des banques et ce pour rendre possible la conclusion des contrats de prêts indispensables au financement de la construction de la Cimenterie.
- La date du remboursement du principal du crédit est reportée du 1er janvier 2012 au 1er octobre 2012.
 - Les intérêts sont calculés par périodes d'une année sur la base du taux moyen du TMM de cette période. Les intérêts annuels ainsi calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts.
- ix. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2010 sur les comptes courants associés se résument comme suit :
- Règlement partiel des intérêts sur compte courant associé **Lazhar Sta** pour 2.250.000 DT
 - Règlement partiel des intérêts sur compte courant associé **Bina Corp** pour 1.868.750 DT ;
 - Règlement des intérêts sur compte courant associé **Bina Holding** pour 513.865 DT;

- L'imputation sur le compte courant associé « **Lazhar STA** » de la compensation avec les créances vis-à-vis des sociétés « **MAGHREB TRANSPORT** » et « **TUNISIE MARBLES AND TILES** » qui s'élèvent respectivement à 8.341.527 DT et 1.591.049 DT, conformément au projet d'avenant ci-dessus
- x. Dans le cadre de l'optimisation des prix d'achats, la société Carthage Cement a réalisé durant l'année 2010, avec la société **Bina Trade** les opérations suivantes :
 - Facturations de la consommation de Gazoil et lubrifiants pour 1.020.094 DT en HT;
 - Facturation de primes d'assurance dans le cadre d'un avenant au contrat d'assurance flotte automobile avec « Comar », en vertu duquel les véhicules appartenant à la société BINA TRADE sont couverts par ce même contrat pour un montant de 78.338 DT
 - Carthage Cement a également facturé à Bina Trade la quote-part du loyer des locaux sis à Ben Arous pour 60.375 DT en HT;

Ces résolutions sont mise aux voix une par une étant observé que les parties intéressés par chaque convention n'ont pas pris part au vote.

6^{ème} Résolution : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

7^{ème} Résolution : Affectation des résultats

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat de l'exercice :	6.917.572
Résultats reportés antérieurs:	(440.002)
Total à affecter	6.477.570
Prélèvement au titre de la réserve légale	(323.878)
Résultats reportés 2010	<u>6.153.692</u>

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant des modifications comptables de (9.554.661) DT au niveau des résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

8^{ème} Résolution : Nomination d'administrateurs

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs indiqués ci-après pour une période de 3 années :

- Bina Corp;
- Bina Holding ;
- Lazhar STA ;

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

9^{ème} Résolution : Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes du cabinet « FMBZ KPMG Tunis » vient à expiration, décide de renouveler son mandat pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, présent à l'assemblée, déclarant ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance, accepte le mandat qui lui est confié.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

10^{ème} Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie –UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au **30 juin 2011**. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan

ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	38 060	85 940	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	360 102	314 574	348 613
Créances sur la clientèle	3	1 825 252	1 308 317	1 594 868
Portefeuille-titre commercial	4	4 255	5 280	4 415
Portefeuille d'investissement	5	100 448	94 254	101 400
Valeurs immobilisées	6	56 112	52 376	56 909
Autres actifs	7	40 952	29 421	29 820
TOTAL ACTIF		2 425 181	1 890 162	2 198 161
<u>PASSIF</u>				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	304 036	98 954	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 758 271	1 479 948	1 661 814
Emprunts et Ressources spéciales	10	53 625	30 508	47 832
Autres passifs	11	102 462	94 590	66 796
TOTAL PASSIF		2 218 394	1 704 000	1 991 714
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		75 759	50 000	75 759
Réserves		117 609	124 266	103 528
Autres capitaux propres		534	623	576
Résultats reportés		3	2	2
Résultat de l'exercice		12 882	11 271	26 582
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	206 787	186 162	206 447
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 425 181	1 890 162	2 198 161

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2011
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
Cautions, Avals et autres garanties données	13	718 632	377 897	601 588
Crédits documentaires	14	285 544	373 242	277 871
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 004 176	751 139	879 459
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
Engagements de financement donnés	15	244 906	302 849	313 475
Engagements sur titres	16	31	435	31
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		244 937	303 284	313 506
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
Garanties reçues		1 479 737	863 834	1 180 803
Engagements reçus d'autres établissements		277	0	277
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	17	1 480 014	863 834	1 181 080

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2011
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts et revenus assimilés	19	58 778	42 876	101 134
Commissions (en produits)	20	16 546	15 286	32 219
Gains sur Portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	4 181	3 565	7 390
Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 611	4 711	6 459
Total produits d'exploitation		83 116	66 438	147 202
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(23 368)	(15 382)	(35 948)
Commissions encourues		(1 085)	(1 120)	(2 403)
Total charges d'exploitation		(24 453)	(16 502)	(38 351)
PRODUIT NET BANCAIRE		58 663	49 936	108 851
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	24	(2 273)	(536)	(5 460)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(118)	(130)	(109)
Autres produits d'exploitation		1 049	903	2 001
Frais de personnel		(23 567)	(20 224)	(41 957)
Charges générales d'exploitation	26	(11 518)	(10 658)	(22 232)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(4 169)	(4 186)	(8 720)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 067	15 105	32 374
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	58	(612)	(646)
Impôts sur les bénéfices	28	(5 243)	(3 222)	(7 180)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		12 882	11 271	24 548
Boni de fusion		0	0	2 034
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 882	11 271	26 582
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,850	0,751⁽¹⁾	1,754

⁽¹⁾ Donnée retraitée pour les besoins de la comparabilité Cf. Note 29

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2011
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		76 002	59 659	138 894
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(23 564)	(19 158)	(38 833)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		1 163	(11 372)	50 446
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(158)	(2 067)	(2 028)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(229 882)	(142 996)	(434 989)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		104 499	71 076	240 059
Titres de placement / Titres de transaction		52	4 731	5 676
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(4 399)	(1 745)	(56 560)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 057)	8 501	236
Impôts sur les sociétés		(5 257)	(5 606)	(7 189)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(83 601)	(38 977)	(104 288)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 060	6 706	6 637
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		385	8 050	9 795
Acquisitions cessions sur immobilisations		(3 314)	(3 614)	(12 694)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		1 131	11 142	3 738
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement d'emprunts		(11 500)	13 000	25 000
Augmentation / diminution ressources spéciales		6 079	(4 395)	12 627
Dividendes versés		(12 488)	(12 573)	(12 506)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(17 909)	(3 968)	25 121
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(100 379)	(31 803)	(75 430)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 947	266 947
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE 30		91 138	235 144	191 517
LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 75 759 030 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne

sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2011 à 6 221 KDT.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2010, la déduction des provisions pour créances douteuses a été faite à 100% du bénéfice imposable. Par contre les provisions pour dépréciation des titres n'ont pas été déduites.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1. ACTIFS**Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2011 un montant de 38 060 KDT contre 85 940 KDT au 30 juin 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 359	14 072	13 166
Comptes ordinaires BCT	22 701	71 868	48 970
	38 060	85 940	62 136

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 juin 2011 un montant de 360 102 KDT contre 314 574 KDT au 30 juin 2010 et se présente comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	262 010	157 264	213 176
Banques de dépôt	0	56 000	84 500
Banques non-résidentes	94 518	34 633	46 223
Organismes financiers spécialisés	3 337	66 318	4 500
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	237	359	214
	360 102	314 574	348 613

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la Banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2011 à 1 825 252 KDT contre 1 308 317 KDT au 30 juin 2010 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille escompte	1	1 578 806	1 110 319	1 413 931
<i>dont Activité de leasing</i>		96 789	-	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle	2	144 359	125 435	98 082
Crédits sur ressources spéciales	3	48 090	30 851	39 770
Autres crédits à la clientèle	4	133 932	119 601	123 573
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		10 064	6 939	8 076
Total brut		1 915 251	1 393 145	1 683 432
Provisions sur crédits à la clientèle	5	(89 999)	(84 828)	(88 564)
Total net		1 825 252	1 308 317	1 594 868

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, de crédits leasing, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2011 à 133 932 KDT contre un solde de 119 601 KDT au 30 juin 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Total créances douteuses	(i)	124 262	121 288	115 330 ^(*)
Valeurs impayées		13 644	2 758	12 155 ^(*)
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		7 068	8 243	7 497
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	1 762	1 019	1 161
Agios réservés classes 2, 3 et 4		(12 804)	(13 707)	(12 570)
		<u>133 932</u>	<u>119 601</u>	<u>123 573</u>

(*) Pour des besoins de comparabilité, les impayés de leasing ont été classés au niveau des valeurs impayées. Ce reclassement a été opéré des créances douteuses vers les valeurs impayées et a concerné les chiffres arrêtés au 31 décembre 2010.

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Classe 2	1 961	1 138	1 797
Classe 3	3 086	2 870	2 602
Classe 4	106 411	103 573	106 955
	<u>111 458</u>	<u>107 581</u>	<u>111 354</u>

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2010	88 564
Dotations	2 267
Reprises	(i) (832)
Provisions au 30 juin 2011	<u>89 999</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	796
Reprises sur créances radiées	0
Reprise sur créances passées par pertes	36
	<u>832</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2011 un montant de 4 255 KDT contre 5 280 KDT au 30 juin 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 393	3 496	3 441
Bons de trésor cessibles BTC	0	494	4
Autres obligations	0	400	0
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	68	96	176
Total	4 255	5 280	4 415

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2011 à 100 448 KDT contre 94 254 KDT au 30 juin 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	3 079	2 659	3 079
Parts dans les entreprises liées (i)	19 401	28 195	19 056
Titres d'investissement	74 515	60 803	74 583
Titres en portage	2 745	2 207	2 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	1 645	1 546	3 362
Total brut	101 385	95 410	102 287
Provision pour dépréciations de titres	(937)	(1 156)	(887)
Total Net	100 448	94 254	101 400

- (i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 56 112 KDT au 30 juin 2011 contre 52 376 DT au 30 juin 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Valeurs brutes en début de période	150 072	138 831	138 831
Acquisitions	3 454	3 714	9 067
Cessions	(114)	(101)	(2 558)
Apport Fusion	0	0	4 732
Valeurs brutes en fin de période	153 412	142 444	150 072
Amortissements	(96 962)	(89 730)	(92 825)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	56 112	52 376	56 909

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1^{er} semestre 2011 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/10	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/11	Tot Amort au 31/12/10	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30/06/11	V. Nette au 30/06/11
Fonds de Commerce	1 076		1 076	311	22	0	333	743
Terrain	13 392	43	13 435					13 435
Immobilisations d'exploitation	26 604		26 604	11 748	611	6	12 353	14 251
Immobilisations hors exploitation	785		785	270	19	0	289	496
Agencements et aménagements	31 782	441	32 223	18 935	1 076	12	19 999	12 224
Mobiliers et Matériels	42 607	692	43 299	35 406	1 371	15	36 762	6 537
Matériels de Transport	2 054	(8)	2 046	1 189	153	59	1 283	763
Immobilisations en cours	3 914	1 038	4 952					4 952
Immobilisations Incorporelles	27 858	1 134	28 992	24 966	977		25 943	3 049
Total	150 072	3 340	153 412	92 825	4 229	92	96 962	56 450
Provisions pour dépréciation								-338
Total Général	150 072	3 340	153 412	92 825	4 229	92	96 962	56 112

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 40 952 KDT au 30 juin 2011 contre 29 421 KDT au 30 juin 2010 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	(i)	22 376	19 446	21 333
Comptes de régularisation	(ii)	16 626	7 918	6 412
Comptes de Stock		299	132	284
Siège, succursale et agences		73	9	4
Créances prises en charge par l'Etat		1 866	2 013	1 884
		41 240	29 518	29 917
Provision sur autres actifs		(288)	(97)	(97)
		40 952	29 421	29 820

(i) Le compte Débiteurs Divers s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et avances au personnel	12 998	12 820	13 372
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	175	177	21
Retenue à la source	62	41	48
Autres débiteurs divers	9 141	6 408	7 892
	22 376	19 446	21 333

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 770	2 031	1 497
Produits à recevoir	4 309	2 503	3 020
Débets à régulariser et divers	8 525	3 384	1 895
Compensation reçue	22	0	0
	16 626	7 918	6 412

4.2. PASSIF

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 304 036 KDT au 30 juin 2011 contre 98 954 KDT au 30 juin 2010 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	(i)	138 002	0	0
Banques de dépôt	(ii)	8 118	7 820	0
Banques non-résidentes	(iii)	157 330	90 873	214 518
Organismes financiers spécialisés		0	119	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		586	142	596
		304 036	98 954	215 272

(i) BCT

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes ordinaires	10 002	0	0
Emprunts au jour le jour et à terme	128 000	0	0
	138 002	0	0

(ii) Banques de dépôts

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes ordinaires	118	20	0
Emprunts au jour le jour et à terme	8 000	7 800	0
	8 118	7 820	0

(iii) Banques non-résidentes installées à l'étranger

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes ordinaires	23 293	10 840	9 338
Emprunts au jour le jour et à terme	134 037	80 033	175 180
Dépôts à terme	0	0	30 000
	157 330	90 873	214 518

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 758 271 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de 1 479 948 KDT au 30 juin 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	(i)	771 198	706 263	700 008
Comptes d'épargne	(ii)	440 277	392 203	416 511
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	429 901	272 569	429 614
Autres sommes dues à la clientèle		36 797	33 656	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	72 500	72 000	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		7 598	3 257	4 140
		1 758 271	1 479 948	1 661 814

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Compagnies d'assurances	11 995	11 405	10 816
Entreprises publiques	87 364	100 777	47 602
Autres clientèles commerciales	200 799	199 611	208 621
Comptes de non-résidents	221 571	178 855	205 231
Clients particuliers	249 469	215 615	227 738
	771 198	706 263	700 008

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes spéciaux d'épargne (a)	373 304	332 235	353 826
Comptes d'épargne investissement	355	355	355
Comptes d'épargne logement	40 547	36 486	37 475
Autres (b)	26 071	23 127	24 855
	440 277	392 203	416 511

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à plan : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projets, épargne auto ...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Bons de caisse	107 063	109 723	102 997
Dépôts à terme	220 813	128 055	247 929
Placements en devises	102 025	34 791	78 688
	429 901	272 569	429 614

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Entreprises étatiques	44 000	54 500	35 500
Sociétés privées	28 500	17 500	48 500
	72 500	72 000	84 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 53 625 KDT au 30 juin 2011 contre un solde 30 508 KDT au 30 juin 2010. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Emprunt Obligataire	6 000	-	8 000
Ressources Etatiques	5 180	5 165	5 163
FOPRODI	211	207	201
FONAPRA	4 884	4 873	4 877
FOSDA	85	85	85
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	21 024	6 560	15 701
Ligne PROPARCO	4 247	5 208	4 662
Lignes CFD	16 777	1 352	11 039
Crédit BIRD	317	969	1 278
Autres fonds extérieurs	20 410	17 137	16 711
Ligne Italienne	7 176	8 269	8 456
Ligne Suédoise	0	29	0
Ligne FODEP	8	12	7
Ligne Suisse	260	768	514
Ligne Espagnole	4 483	333	235
Ligne BEI	6 050	4 818	4 961
Ligne K F W	2 157	2 617	2 257
Encours FADES	276	291	281
Dettes rattachées à des ressources spéciales	245	228	530
Total Emprunts et Ressources Spéciales	53 625	30 508	47 832

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 102 462 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de 94 590 KDT au 30 juin 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions	(1)	12 520	11 386	11 935
Comptes de régularisation	(2)	36 403	14 713	19 914
Créditeurs divers		43 967	38 763	15 219
Comptes exigibles après encaissement	(3)	9 572	29 728	19 728
		102 462	94 590	66 796

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 298	4263	4 270
Provisions pour risques et charges	2 001	1 637	1 927
Provisions pour charges de retraites	6 221	5 486	5 738
	12 520	11 386	11 935

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges à payer	13 433	9 137	11 842
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 151	1 654	3 462
Crédits à régulariser et divers	19 819	3 922	4 610
	36 403	14 713	19 914

(3) Le solde des comptes exigibles après encaissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes exigibles après encaissement	121 583	130 307	137 760
Portefeuille encaissement	(112 011)	(100 579)	(118 032)
	9 572	29 728	19 728

4.3. CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 30 juin 2011, le capital social s'élève à 75 759 KDT composé de 15 151 806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2011 à 206 787 KDT contre un total au 31 décembre 2010 de 206 447 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2010	75 759	5 000	2 680	95 848	576	2	26 582	206 447
Réserve facultative	0	0	0	-1 860	0	-2	1 862	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0	3	-3	0
Réserve à régime spécial	0	0	196	0	0	0	-196	0
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution des bénéfices	0	0	0	0	0	0	-12 500	-12 500
Réserve légale	0	1 329	0	0	0	0	-1 329	0
Résorption Subv Invest	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves pour réinvest exonéré	0	0	0	14 416	-46	0	-14 416	-46
Autres capitaux propres	0	0	0	0	4	0	0	4
Résultat au 30.06.2010	0	0	0	0	0	0	12 882	12 882
Solde au 30-06-2011	75 759	6 329	2 876	108 404	534	3	12 882	206 787

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 - Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2011 un montant de 718 632 KDT contre un solde de 377 897 KDT au 30 juin 2010 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	524 585	179 464	410 575
Etablissements bancaires	524 585	178 577	410 575
Entreprises liées : UBCI Leasing	-	887	-
En faveur de la clientèle	194 047	198 433	191 013
Cautions fiscales	10 080	10 973	9 776
Cautions pour marchés	113 908	108 840	114 902
<i>En devises</i>	22 569	21 328	27 246
<i>En dinars</i>	91 339	87 512	87 656
Cautions douanières	20 254	20 373	20 387
Cautions diverses	44 029	52 294	40 761
<i>En devises</i>	28 856	36 602	24 736
<i>En dinars</i>	15 173	15 692	16 025
Obligations cautionnées	5 776	5 953	5 187
	718 632	377 897	601 588

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 285 544 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de 373 242 KDT au 30 juin 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/10</u>
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	71 989	204 629	115 247
Crédits documentaires en faveur de la clientèle	213 555	168 613	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	171 635	128 729	125 105
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	41 920	39 884	37 519
	285 544	373 242	277 871

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 30 juin 2011, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 244 906 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
FRDCM	12	0	12
SIDCO	0	416	0
	<u>31</u>	<u>4 35</u>	<u>31</u>

Note 17 - Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit au 30 juin 2011 :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	166 920	123 861	132 862
Garanties reçues des banques	664 042	300 252	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	890	876	223
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	663 152	299 376	561 781
Nantissement titres	25 087	30 125	29 319
Garanties reçues de la clientèle	623 688	409 596	456 618
Engagements reçus d'autres Etablissements	277	0	277
	<u>1 480 014</u>	<u>863 834</u>	<u>1 181 080</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d’achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu’en raison du délai d’usance, représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 30 juin 2011 comme suit :
 - Achat au comptant 40 552 KDT
 - Vente au comptant 38 874 KDT
- Les opérations d’achat et de vente de devises, dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usance ayant une date d’échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 30 Juin 2011 comme suit :
 - Achat à terme 105 293 KDT
 - Vente à terme 125 396 KDT

4.5. ETAT DE RESULTAT**Note 19 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s’élève à 58 778 KDT au 30 Juin 2011 contre un solde de 42 876 KDT au 30 Juin 2010. Ce poste s’analyse comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/10</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (1)	1 577	3 197	4 376
Produits sur opérations de crédit (2)	51 301	36 498	88 201
Revenus assimilés (3)	5 900	3 181	8 557
	58 778	42 876	101 134

(1) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaire se détaillent comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
Marché Monétaire au jour le jour	166	2 565	2 693
Marché Monétaire à terme	-	11	43
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	323	1	50
Marché Monétaire en devises	1 025	573	1 487
Autres	63	47	103
	1 577	3 197	4 376

(2) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	40 066	31 285	66 623
Comptes courants débiteurs	5 501	4 337	9 613
Leasing	4 765	-	9 873
Crédits sur ressources extérieures	917	836	1 566
Créances douteuses ou litigieuses	52	40	526
	51 301	36 498	88 201

(3) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 478	1 803	4 269
Commissions de découverts	626	524	1 052
Commissions sur billets de trésorerie	30	36	72
Report-Déport	2 731	795	3 102
Autres Intérêts assimilés	35	23	62
	5 900	3 181	8 557

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 16 546 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de 15 286 KDT au 30 juin 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/10</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	13 699	12 012	25 836
Commissions de tenue de comptes	1 175	1 028	2 103
Commissions sur opération de change manuel	164	139	336
Autres commissions	1 508	2 107	3 944
	16 546	15 286	32 219

Note 21 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 181 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de 3 565 KDT au 30 juin 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	2	66	72
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	106	109	218
Gains/ Pertes sur opérations BTA-BTC	(39)	(38)	(92)
Gains de change	4 338	3 616	7 962
Perte de change	(226)	(199)	(788)
Intérêts/emprunt obligataire en PTF commercial	-	11	18
	4 181	3 565	7 390

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2011 un montant de 3 611 KDT contre 4 711 KDT au 30 juin 2010 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 107	2 107	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	181	2 416	1 974
Intérêts sur titres en portage	55	40	40
Plus value de cession titres	1 268	148	196
	3 611	4 711	6 459

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 23 368 KDT au 30 Juin 2011 contre un solde de 15 382 KDT au 30 juin 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaires	2 690	308	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 18 052	14 099	30 321
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	896	635	1 956
Charges assimilées	1 730	340	1 335
	23 368	15 382	35 948

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts à vue	2 210	1 558	3 358
Bons de caisse et autres produits financiers	8 774	7 026	14 753
Comptes d'épargne	5 434	4 082	8 982
Certificats de dépôts	1 634	1 433	3 228
	<u>18 052</u>	<u>14 099</u>	<u>30 321</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 273 KDT au 30 juin 2011 contre 536 KDT au 30 juin 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	3 057	2 087	8 498
Reprises de provisions	(846)	(1 407)	(5 427)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	36	12	774
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	50	51	85
Créances radiées	-	-	1 970
Récupération sur créances radiées	(24)	(207)	(440)
	<u>2 273</u>	<u>536</u>	<u>5 460</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde net de cette rubrique est de 118 KDT au 30 Juin 2011 contre un solde de 130 KDT au 30 juin 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	69	69	138
Dotations aux provisions	63	61	44
Reprises de provisions	(14)	-	(73)
	<u>118</u>	<u>130</u>	<u>109</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 518 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de 10 658 KDT au 30 juin 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôts et taxes	91	90	447
Travaux, fournitures et services extérieurs	5 434	4 532	10 304
Transport et déplacement	443	245	494
Frais divers de gestion	5 529	5 476	10 048
Autres charges d'exploitation	21	315	939
	<u>11 518</u>	<u>10 658</u>	<u>22 232</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 58 KDT au 30 juin 2011 contre un solde de (612) KDT au 30 juin 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Plus value de cession d'immobilisations	58	53	91
Moins value de cession d'immobilisations	-	-	(51)
Redressement fiscal	-	(665)	(686)
	<u>58</u>	<u>(612)</u>	<u>(646)</u>

Note 28 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2011 totalise 5 243 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	18 122
Réintégrations	6 395
Déductions (dont provisions)	(5 537)
Réinvestissements exonérés	(4 000)
Résultat fiscal	14 980
Taux d'impôt	35 %
Impôt sur les sociétés	<u><u>5 243</u></u>

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2011, se présentent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net (en KDT)	12 882	11 271	26 582
Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 000 000	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	0,850	0,751 ⁽¹⁾	1,754

⁽¹⁾ Donnée retraitée pour les besoins de la comparabilité

4.6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 91 138 KDT au 30 juin 2011 contre 191 517 KDT au 31 Décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/11</u>	<u>30/06/10</u>	<u>31/12/10</u>
Caisse	15 359	14 072	13 166
Banque centrale (comptes ordinaires)	22 701	71 868	48 970
Banques non- résidentes (comptes ordinaires)	-	21 784	(5 975)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	(20)	-
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	262 010	157 264	213 176
Banques non- résidentes (prêts au jour le jour)	94 518	12 849	42 860
Banques de dépôt (prêts au jour le jour)	-	56 000	84 500
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour)	(138 002)	-	-
Banques Non Résidentes (Emprunts au jour le jour)	(157 330)	(90 873)	(175 180)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour)	(8 118)	(7 800)	-
Banques Non Résidentes (DAT)	-	-	(30 000)
	91 138	235 144	191 517

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011

**Mesdames, messieurs les Actionnaires de
L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI**

Introduction

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie arrêtés au 30 juin 2011, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total de capitaux propres de 206.787 KDT, y compris un bénéfice de la période, après estimation des impôts à cette date, s'élevant à 12.882 KDT.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie au 30 juin 2011, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis le 10 août 2011

**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

2011 AS 837

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Le groupe Banque Nationale Agricole publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **24 Août 2011**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Abderrazak GABSI et M Samir LABIDI

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2010	2009 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	192 027	427 595
Créances sur les établissements bancaires	5.2	72 809	129 854
Créances sur la clientèle	5.3	5 156 322	4 288 969
Portefeuille commercial	5.4	649 400	605 343
Portefeuille d'investissement	5.5	295 700	274 792
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	24 675	19 067
Valeurs immobilisées	5.7	59 172	55 698
Autres actifs	5.8	263 659	222 457
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		22	51
TOTAL ACTIF		6 713 786	6 023 826
PASSIF			
Banque centrale, CCP		50 029	1
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	162 788	15 696
Dépôts de la clientèle	5.10	4 674 354	4 317 470
Emprunts et ressources spéciales	5.11	516 720	540 515
Autres passifs	5.12	270 228	258 316
TOTAL PASSIF		5 674 119	5 131 998
INTERETS MINORITAIRES		467 908	386 022
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2010)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-25 000
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-3 273	-2 681
Réserves consolidées	5.13	230 680	195 778
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 180	131 165
Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés	5.13	516	3 585
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	52 656	42 959
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		571 759	505 806
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		6 713 786	6 023 826

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre

Notes**2010****2009****PASSIFS EVENTUELS****Cautions, avals et autres garanties données****6.1****750 263****714 665**

a - En faveur d'établissements bancaires

139 063

100 641

b - En faveur de la clientèle

451 200

454 024

c - En faveur de l'Etat

160 000

160 000

Crédits documentaires**561 006****324 711**

a - Débiteurs par accréditifs export devises

93 934

28 207

b - Débiteurs par accréditifs import devises

467 072

296 504

Actifs donnés en garantis**TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS****1 311 269****1 039 376****ENGAGEMENTS DONNES****Engagements de financement donnés****378 812****268 236**

a - Crédits notifiés et non utilisés

378 812

268 236

Engagements sur titres**9 681****8 795**

a - Participations non libérées

4 552

5 216

b - Autres

5 129

3 579

TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS**388 493****277 031****ENGAGEMENTS RECUS****Garanties reçues****6.2****569 480****543 217**

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009 ^(*)
Intérêts et revenus assimilés	7.1	312 242	305 855
Commissions	7.2	48 970	46 395
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	49 098	46 160
Revenus du portefeuille investissement	7.4	8 457	7 793
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		418 767	406 203
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-137 936	-147 999
Commissions encourues		-976	-850
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-138 912	-148 849
PRODUIT NET BANCAIRE		279 855	257 354
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-72 844	-63 191
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	-557	3 540
Autres produits d'exploitation		51 181	76 461
Frais de personnel	7.8	-106 971	-105 010
Charges générales d'exploitation		-63 410	-83 597
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 185	-4 613
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		81 069	80 944
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		670	-89
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		823	-2 467
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		82 562	78 388
Impôt sur les bénéfices	7.9	-8 732	-16 115
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		73 830	62 273
Intérêts minoritaires		-21 174	-19 314
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		52 656	42 959
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		52 656	42 959
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		516	3 585
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		53 172	46 544

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		392 307	393 271
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-145 828	-154 659
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-91 694	7 781
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-926 368	123 199
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		363 743	195 537
6- Titres de placement		-63 540	-23 773
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-131 011	-155 252
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-11 148	37 768
9- Impôt sur les sociétés		-18 331	-21 336
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	-631 871	402 534
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 720	5 539
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-21 793	3 627
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-10 456	-10 014
4- Plus-values sur titres de participations		2 027	7 547
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	-24 501	6 699
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-410	3 494
2- Emission d'actions par la mère		25 000	45 000
3- Emission d'actions par les filiales		74 985	38 969
4- Emission d'emprunts		-	45 000
5- Remboursement d'emprunts		-3 002	-21 878
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-19 564	-37 215
7- Dividendes versés		-24 937	-18 864
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	52 072	54 506
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-604 301	463 739
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		810 055	346 316
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	205 755	810 055

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en milliers de dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 155 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres	14 899 617	74 498 085	46,561
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2010, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Elimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Ecart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux remonte aux années 2007 à 2009. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est antérieure à l'année 2007, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Années antérieures à 2007	100 %
2007-2008-2009	40 %
2010	30 %

3.2.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en "Intérêts et agios réservés" et présentés en soustraction du poste "Créances sur la clientèle". Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2010, les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu (à partir de 2010) à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2% & 5%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2010 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETES	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille, etc.) ; et
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des

risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
Comptes de la mère consolidante			
Titres de transaction et de placement / SFBT	AC4	AC5	7
Titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	180
Titres de transaction et de placement / POS	AC4	AC5	715
Provisions titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	-14
Prêts sur Ligne de Crédit Agricole / LCA	AC3C	AC3B	22 375
Impayés en intérêts agricoles / LCA	AC3C	AC3B	21 364
Intérêts réservés agricoles / LCA	AC3C	AC3B	-21 364
Intérêts courus et non échus non classés / LCA	AC3C	AC3B	30
Intérêts courus et non échus classés / LCA	AC3C	AC3B	175
Intérêts courus et non échus réservés /LCA	AC3C	AC3B	-175
Provisions pour congés à payer (en-cours)	PA5A	PA5B	5 793
Amendes et pénalités fiscales	CH7	PR8/CH9	4
Provisions pour congés à payer (variation)	PR5/CH4	CH6	1 736

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
Comptes des filiales			
Billets de trésorerie émis par des OPCVM et souscrits par des établissements financiers	AC4	AC2B	7 025
Intérêts courus sur billets de trésorerie émis par des OPCVM et souscrits par des établissements financiers	AC4	AC2B	108
Certificats de dépôt émis par des OPCVM	AC4	AC2A	9 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt émis par des OPCVM	AC4	AC2A	184
Avances aux fournisseurs	PA5C	AC7B	1 081
Avances et acomptes reçus de la clientèle	AC7B	PA5C	-2 306
Comptes de régularisation et d'attente créditeurs	AC7A	PA5B	-53
Comptes de régularisation et d'attente créditeurs	AC7B	PA5B	-12
Comptes de régularisation et d'attente débiteurs	PA5B	AC7A	23
Créances sur opérations faites en commun	PA5C	AC7B	142
Débiteurs divers	PA5C	AC7B	143
Dépôts et cautionnements reçus	AC7B	PA5C	-8
Dettes sur opérations faites en commun	AC7B	PA5C	-1 069
Etat, impôts et taxes créditeurs	AC7B	PA5C	-2 848
Personnel, rémunérations dues	AC7B	PA5C	-3
Commissions sur opérations bancaires	CH7	CH2	21
Dotations aux provisions pour titres de placement	CH3B	PR3	352
Moins-values de cession des titres de placement	CH3B	PR3	327
Pertes de change	CH1D	PR3	20
Plus-values sur cession de titres en rétrocession	PR4	PR6/ CH5	-413

Par ailleurs, dans un objectif de comparabilité, certaines données de l'exercice 2009 ont été retraitées :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2009 après retraitement
ÉTAT DES RÉSULTATS				
PR5/CH4	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-63 437	246	-63 191
	<i>Indemnités de départs à la retraite et assurance groupe retraités (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 490	-
	<i>Reclassement des provisions pour congés à payer</i>	-	1 736	-
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-822	-1 645	-2 467
	<i>Redressement fiscal (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 642	-
	<i>Reclassement des amendes et pénalités fiscales</i>	-	-3	-
BILAN				
ACTIFS				
AC3	Créances sur la clientèle	4 288 897	72	4 288 969
	<i>TVA sur commissions réservées</i>	-	72	-
AC7	Autres actifs	213 801	8 656	222 457
	<i>Report d'impôt suite redressement fiscal</i>	-	967	-
	<i>Reclassement des créances des filiales indûment présentées au passif</i>	-	1 390	-
	<i>Reclassement des dettes des filiales indûment présentées à l'actif</i>	-	6 299	-
INTERETS DES MINORITAIRES				
	Intérêts des minoritaires dans le résultat	19 376	-62	19 314
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres	366 775	-67	366 708
PASSIFS				
PA4	Emprunts et ressources spéciales	566 035	-25 520	540 515
	<i>Subventions LCA</i>	-	-25 520	-
PA5	Autres passifs	224 455	33 861	258 316
	<i>Indemnités de départs à la retraite</i>	-	16 542	-
	<i>Redressement fiscal</i>	-	9 631	-
	<i>Reclassement des créances des filiales indûment présentées au passif</i>	-	1 390	-
	<i>Reclassement des dettes des filiales indûment présentées à l'actif</i>	-	6 299	-
CAPITAUX PROPRES				
CP5	Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés	-	3 585	3 585
	<i>Effets des modifications comptables, part du groupe</i>	-	3 585	-
CP6	Résultat net, part du groupe	46 029	-3 070	42 959

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2010 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,57%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,02%
SOFINREC	IG	100,00%	96,43%
SIACR INVEST ⁽²⁾	IG	49,12%	41,60%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,64%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,31%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,56%
SICAV BNA ⁽³⁾	IG	22,38%	19,88%
Placement Obligataire SICAV ⁽³⁾	IG	0,08%	0,05%
TUNIS-RE	ME	20,39%	17,42%
SODINO	ME	27,75%	27,35%
Promotion immobilière			
SIMPAR ⁽¹⁾	IG	34,35%	33,47%
ESSOUKNA	IG	69,96%	23,48%
SIVIA	IG	99,99%	42,11%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,94%
LES ŒILLETS	IG	100,00%	52,51%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	45,36%
SOGEST	IG	94,74%	44,73%
AGROSERVICES	IG	39,85%	34,35%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,62%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,28%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 34,31% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,90% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	3	5,42%
Personnes physiques détenant individuellement plus que 5%	1	5,68%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	3,08%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,28%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	668	35,34%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

4.2. Variations du périmètre en 2010 :

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2010 par rapport à celui retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
Société Agricole IFRIKIA (SAI)	-	X	Filiale	Perte de contrôle consécutive à la mise en liquidation de la société.

L'exclusion, à partir du 1^{er} janvier 2010, de la société SAI du périmètre des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole, consécutive à cette perte de contrôle, a donné lieu à la comptabilisation de la participation de la BNA dans sa filiale déconsolidée à la valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de consolidation des titres SAI détenus par la BNA s'élève à la date de sortie du périmètre à 1.036 mDT. Cette valeur a été ramenée au 31 Décembre 2010 à 76 mDT suite à la réduction du capital de la filiale déconsolidée intervenue au cours du mois de mars 2010. (Capital social ramené à 40 mDT suite au remboursement aux actionnaires de la somme de 960 mDT).

La contribution de la SAI aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 (hors SAI)	Contribution SAI	Solde au 31/12/2009
ÉTAT DES RÉSULTATS				
PR3	Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	46 105	55	46 160
CH6	Frais de personnel	-104 989	-21	-105 010
CH7	Charges générales d'exploitation	-83 581	-16	-83 597
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-2 463	-4	-2 467
BILAN				
ACTIFS				
AC4	Portefeuille commercial	620 540	1 120	621 660
AC5	Portefeuille investissement	275 828	-1 036	274 792
AC7	Autres actifs	219 710	85	219 795
PASSIFS				
PA3	Dépôts de la clientèle	4 317 460	10	4 317 470
PA5	Autres passifs	255 833	-179	255 654

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 192.027 mDT au 31/12/2010 contre 427.595 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 235.568 mDT due essentiellement à une baisse des prêts sur le marché monétaire en dinars BCT partiellement compensée par une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Avoirs en caisse en dinars	28 904	31 581
Avoirs en caisse en devises	8 241	8 469
Avoirs auprès de la BCT en dinars	16 003	1 978
Avoirs auprès de la BCT en devises	18 773	7 878
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	329 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	114 796	38 214
Intérêts à percevoir	112	54
Mouvements IBS	4 703	6 682
Avoirs auprès du CCP	398	570
Chèques TGT	97	3 169
TOTAL	192 027	427 595

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont passé de 129.854 mDT au 31/12/2009 à 72.809 mDT au 31/12/2010, soit une diminution de 57.045 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
a - Créances sur les établissements bancaires	57 259	119 778
Comptes à vue	5 481	5 086
Prêts sur le marché monétaire dinars	51 167	114 170
Intérêts à percevoir	611	522
b - Créances sur les établissements financiers	15 550	10 076
Comptes à vue	3 581	2 908
Prêts sur le marché monétaire dinars	11 788	7 025
Intérêts à percevoir	181	142
TOTAL	72 809	129 854

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2010 à 5.156.322 mDT contre 4.288.969 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 867.353 mDT (20,2%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	662 005	313 554	-1 861	-	-303 542	670 156
- Comptes débiteurs	29 097	-	-	-	-	29 097
- Autres concours à la clientèle	379 380	69 850	-1 861	-	-62 245	385 124
- Crédits sur ressources spéciales	253 528	243 704	-	-	-241 297	255 935
Engagements commerciaux et industriels :	4 832 667	82 362	-13 272	-	-99 083	4 802 674
- Comptes débiteurs	567 632	19 703	-	-	-32945	554 390
- Autres concours à la clientèle	4 088 443	50 310	-13 272	-	-55 434	4 070 047
- Crédits sur ressources spéciales	176 592	12 349	-	-	-10 704	178 237
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	26 242	-	-	-	-	26 242
Provisions sur créances BNA				-384 524		-384 524
Créances bancaires détenues par des SRC	274 688	24 151	-	-209 290	-48 316	41 233
TOTAL AU 31/12/2010	5 796 143	420 067	-15 133	-593 814	-450 941	5 156 322
TOTAL AU 31/12/2009	4 860 669	393 394	-12 282	-521 279	-431 533	4 288 969

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2010 se sont élevées à 124.436 mDT, contre 99.242 mDT au cours de l'année 2009, soit une évolution à la hausse de 25.194 mDT (25,4%).

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2010 comme suit (en mDT) :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 860	5 350	-84 134	-13 928	3 134
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	53 841	4 929	-33 688	-7 317	17 765
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	44 437	5 452	-32 037	-14 142	3 710
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	24 599	3 049	-15 323	-4 122	8 202
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	15 410	1 294	-12 566	-1 829	2 309
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	40 251	4 078	-31 356	-6 976	5 997
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-186	-2	101
TOTAL AU 31/12/2010	274 688	24 151	-209 290	-48 316	41 233
TOTAL AU 31/12/2009	240 056	20 152	-173 195	-41 531	45 482

L'en-cours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2010 à 278.555 mDT contre 286.455 mDT au 31 décembre 2009.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	En-cours au 31 décembre 2010	En-cours au 31 décembre 2009
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 480	87 658
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	72 816	73 802
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 418	37 555
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 841	87 441
TOTAL	278 555	286 455

5.3.2. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 337.740 mDT (soit 4,8% du total des engagements de la Banque mère). Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 27.630 mDT (dont des dotations aux provisions de 25.055 mDT comptabilisées en 2010).

La situation de ces engagements au 31 décembre 2010 ainsi que leur évolution au 30 avril 2011 se résumant comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2010	Garanties admises	Provisions constituées	Engagements au 30/04/2011
Personnes physiques	21	9 340	13	9 353	3 799	4 417	9 534
Personnes morales	74	140 558	187 830	328 387	48 540	23 213	314 621
TOTAL	95	149 898	187 843	337 740	52 339	27 630	324 156

5.3.3. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la Banque mère a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque mère sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la Banque mère les maintient au bilan consolidé pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2010 (3)	En-cours au 31/12/2010 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	32 377 607	20 144 705	12 232 902
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	152 497 541	95 264 218	57 233 323
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	11 286 563	7 834 845	3 451 718
Total en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	196 161 711	123 243 768	72 917 944

5.3.4. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la Banque mère. Cette dernière considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat Tunisien sur les engagements de ces relations. En effet, par le passé, l'Etat est intervenu à plusieurs reprises pour solutionner l'endettement lourd notamment de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2010, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque (déterminés sur la base des comptes individuels) telle que prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2010 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD
Engagements BNA au 31/12/2010	298 524	71 871	73 303	24 203
% Fonds Propres Nets BNA	50,45%	12,15%	12,39%	4,10%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2010	622 937	201 246	270 413	30 648
Engagements BNA au 31/05/2011	406 707	75 779	81 329	35 676
Engagements auprès du secteur au 31/05/2011	664 717	213 606	289 393	41 402
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	28 789	11 393	-

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 649.400 mDT au 31/12/2010 contre 605.343 mDT au 31/12/2009, soit une augmentation nette de 44.057 mDT essentiellement imputable à l'accroissement du portefeuille des OPCVM filiales.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 010			2 009	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	63 371	-	-1 191	62 180	53 030
Titres cotés	10 270	-	-1 191	9 079	7 479
Parts dans les OPCVM consolidés	32 000	-	-	32 000	27 624
Parts dans les autres OPCVM	21 102	-	-	21 102	17 927
Titres à revenu fixe	576 263	10 957	-	587 220	552 313
Bons du trésor	411 441	6 673	-	418 114	418 989
Obligations	151 809	3 919	-	155 727	114 693
Parts de Fonds Communs de Créances	3 429	20	-	3 449	5 062
Billets de trésorerie	9 584	346	-	9 930	13 568
TOTAL	639 634	10 957	-1 191	649 400	605 343

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 295.700 mDT au 31/12/2010 contre 274.792 mDT au 31/12/2009.

Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 010					2 009
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés/ portage	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	24 669	716	-	-	25 385	8 103
Participations-financement (Titres en rétrocession)	60 518	389	-19 198	-141	41 568	32 417
Parts dans les entreprises liées non consolidées ⁽¹⁾	1 447	-	-906	-	541	322
Titres déconsolidés ⁽²⁾	908	-	-441	-	467	391
Autres titres de participation et de placement	67 824	52	-13 418	-	54 458	52 134
Parts dans les fonds communs de placement	19 400	-	-	-	19 400	17 100
Placements en fonds gérés SICAR	900	-	-	-	900	-
Créances prises en charge par l'Etat	152 970	11	-	-	152 981	164 325
TOTAL	328 636	1 168	-33 963	-141	295 700	274 792

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

(2) Les titres déconsolidés totalisent au 31 décembre 2010 une valeur nette de 467 mDT contre 391 mDT au 31 décembre 2009. Leur détail se présente comme suit :

	Date de sortie du périmètre	Valeur nette au 31 décembre 2010	Valeur nette au 31 décembre 2009
Titres SODASS	30/04/2006	391	391
Titres STIA	01/01/2009	-	-
Titres IFRIKIA	01/01/2010	76	-
TOTAL		467	391

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Activité	2010		2009	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,39%	14 222	26,22%	14 210
SODINO	SICAR	27,75%	9 336	22,98%	4 214
GEVE	Commerce	50,00%	1 116	50,00%	642
TOTAL			24 675		19 067

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont les suivantes (en milliers de dinars) :

	TUNIS-RE ⁽¹⁾	SODINO ⁽²⁾	GEVE ⁽²⁾
Total Bilan	330 179	49 434	14 020
Total des capitaux propres	69 734	33 643	2 232
Total des produits d'exploitation	-	799	23
Résultat technique	813	-	-
Résultat d'exploitation	6 583	-1 187	-110
Résultat net de l'exercice	4 758	-1 188	947

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2010, une valeur brute de 141.286 mDT, des amortissements et des provisions de 82.114 mDT et une valeur nette de 59.172 mDT, ce qui représente environ 0,88% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2010, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :	6 971	1 418	-	-	8 389
- Logiciels	6 971	1 418	-	-	8 389
Amortissements :	-5 037	-1 058	-	-	-6 095
- Logiciels	-5 037	-1 058	-	-	-6 095
TOTAL NET (1)	1 934	360	-	-	2 294
Immobilisations corporelles :	123 857	21 569	-1 042	-11 487	132 897
- Terrains	3 555	33	-	245	3 833
- Constructions	50 351	5 746	-10	-1 636	54 451
- Agencements, aménagements et installations	24 422	565	-31	-6	24 950
- Matériel de transport	3 582	1 033	-907	-	3 708
- Mobiliers, matériel de bureaux	32 412	4 796	-94	-35	37 079
- Matériel et outillage	28	-	-	-	28
- Immobilisations en cours	1 558	3 050	-	-3 391	1 217
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	723	4336	-	-4 907	152
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	468	1828	-	-1 665	631
- Dépenses nouvelles agences	1	91	-	-92	-
- Immobilisations en dation	6 757	90	-	-	6 847
Amortissements :	-70 093	-4 510	1 046	-	-73 557
- Constructions	-22 831	-1 050	19	-	-23 862
- Agencements, aménagements et installations	-18 789	-999	27	-	-19 762
- Matériel de transport	-2 566	-425	906	-	-2 085
- Mobilier et matériel de bureaux	-25 884	-2 034	94	-	-27 824
- Matériel et outillage	-22	-1	-	-	-23
Dépréciations :	-	-2 462	-	-	-2 462
- Immobilisations en dation	-	-2 462	-	-	-2 462
TOTAL NET (2)	53 764	14 598	4	-11 487	56 878
TOTAL GENERAL (1) + (2)	55 698	14 957	4	-11 487	59 172

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2010 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection Ksar Said	2 125	-	-2 125	2 125
SOUS-TOTAL			3 187	1 150	-2 037	2 125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			6 847	4 552	-2 295	2 462

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 263.659 mDT au 31/12/2010 contre 222.457 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes de régularisation actifs :	48 086	34 352
- Débiteurs divers	8 848	6 282
- Etat, impôts & taxes	2 125	2 059
- Commissions de gestion à percevoir	5 744	5 045
- Ajustements devises	690	281
- Autres comptes	30 678	20 685
Actifs d'impôts sur les résultats :	47 821	32 323
- Actifs d'impôts exigibles	12 445	11 388
- Actifs d'impôts différés	35 376	20 936
Actifs d'exploitation des filiales non financières	126 370	112 644
- Stocks de terrains à bâtir	22 369	27 882
- Stocks de travaux immobiliers en cours	48 069	40 703
- Stocks de travaux immobiliers terminés	48 308	37 848
- Autres stocks	1 099	927
- Clients et comptes rattachés	6 526	5 285
Autres actifs :	41 380	43 137
- Prêts au personnel	31 703	32 600
- Charges reportées	1	16
- Stock cartes de retrait	183	404
- Dotations timbres postaux	25	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	99	83
- Dépôts et cautionnements	426	331
- Autres comptes	8 939	9 673
TOTAL	263 659	222 457

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 162.788 mDT au 31/12/2010 contre 15.696 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 147.092 mDT qui résulte essentiellement de l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire dinars. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	157 538	12 823
Dépôts & avoirs des établissements financiers	5 250	2 873
TOTAL	162 788	15 696

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes à vue	11 787	9 175
Emprunts sur le marché monétaire dinars	148 000	-
Emprunts sur le marché monétaire devises	2 894	6 486
Intérêts à payer	107	35
TOTAL	162 788	15 696

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.674.354 mDT au 31/12/2010 contre 4.317.470 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 356.884 mDT (+ 8,3%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts en dinars :	4 056 194	3 929 054
- Dépôts à vue	947 809	911 701
- Dépôts d'épargne	1 552 189	1 466 067
- Bons de caisse	153 384	162 423
- Comptes à terme	207 916	219 939
- Comptes spéciaux de placement	1 002 459	983 987
- Certificats de dépôt	55 500	51 500
- Autres sommes dues à la clientèle	136 937	133 438
Dépôts en devises :	603 986	368 705
- Dépôts à vue	393 099	189 271
- Bons de caisse	9 575	9 020
- Comptes à terme	74 188	69 131
- Comptes de placement	120 473	92 048
- Autres sommes dues à la clientèle	6 651	9 235
Dettes rattachées :	14 174	19 710
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	992	842
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	93	23
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	17 935	28 083
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-4 846	-9 238
TOTAL	4 674 354	4 317 470

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 516.720 mDT au 31/12/2010 contre 540.515 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Emprunts obligataires	44 442	47 576
Ressources extérieures	311 795	363 008
Ressources budgétaires	215 508	193 475
Ecart de conversion sur emprunts	-58 531	-68 147
Intérêts à payer	3 506	4 602
TOTAL	516 720	540 515

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la Banque mère, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque mère n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque mère n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

(en mDT)

	BIRD 1885	SOCelta	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	798	1 261	5 043	378	636	8 116
Commissions non constatées en produits	81	483	-	-	-	99	663
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	169	-	-	4 012	-	30	4 210
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 640	-	-	1 894	-	749	4 283
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 890	- 316	- 1 261	862	- 378	242	1 040
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	250	-316	-1 261	- 1 032	-378	-507	-3 243

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

5.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la Banque mère ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la Banque mère assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la Banque mère n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La Banque mère ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2010 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2010
1850	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 272
1106.82926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 514
TOTAL		11 786

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2010. Ils ont été auparavant analysés par la Banque mère sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1367	PDA Nord ouest	-839
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.14910	Subvention GCA	276
1135.11350	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.13510	PME Tunisie Centrale	- 60

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 270.228 mDT au 31/12/2010 contre 258.316 mDT au 31/12/2009. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour passifs et charges :	23 875	21 976
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités (*)	18 254	16 542
- Provisions pour autres passifs et charges	5 622	5 434
Passifs d'impôts sur les résultats :	36 081	28 324
- Passifs d'impôts exigibles	15 438	11 778
- Passifs d'impôts différés	20 643	16 546
Passifs d'exploitation des filiales non financières	8 123	2 429
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 123	2 429
Autres passifs :	202 149	205 586
- Etat, impôts et taxes	24 756	24 597
- Organismes sociaux	22 814	21 339
- Créditeurs divers	58 626	60 193
- Comptes d'ajustement devises	1 736	1 892
- SWAPS devises	-36	561
- Autres comptes de régularisation passifs	87 420	90 063
- Congés à payer	6 833	6 941
TOTAL	270 228	258 316

(*) Le Groupe a comptabilisé (pour la première fois) des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et les filiales SOFINREC, SICAR INVEST et SIVIA.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé, avec un effet rétroactif, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant global de 18.254 mDT (16.542 mDT au titre des exercices antérieurs et 1.712 mDT au titre de l'exercice 2010).

Pour l'estimation de ces provisions, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	SICAR INVEST (Filiale)	SIVIA (Filiale)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	5%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	(a)	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité (b)	Table de mortalité (b)	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	667 DT	Néant	Néant	Néant

(a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
$AR \leq 5$ ans	0%
$5 \text{ ans} < AR \leq 10$ ans	2%
$10 \text{ ans} < AR \leq 20$ ans	7%
$AR > 20$ ans	10%

(b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2010 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
BNA Capitaux	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	34
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
SIMPAR	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	23
ELMADINA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	10
LES ŒILLETS	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	1
ESSOUKNA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	22
SOGEST	Décision du conseil d'administration	6 salaires	33
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	16
TUNIS-RE	Convention collective des assurances	4 salaires	81
SODINO	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	14

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2010 à 230.680 mDT contre 195.778 mDT au 31/12/2009. Leur détail se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Contribution de la mère consolidante	198 775	168 228
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 631	39 615
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 658	14 652
+ Part du groupe, dans les autres réserves	146 776	115 944
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-2 290	-1 984
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	20 814	17 847
+ Contribution positive dans les réserves	20 881	17 847
- Contribution négative dans les réserves	-67	-
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	10 414	9 425
+ Contribution positive dans les réserves	11 084	9 975
- Contribution négative dans les réserves	-671	-550
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	677	279
+ Contribution positive dans les réserves	1 176	1 099
- Contribution négative dans les réserves	-499	-821
TOTAL	230 680	195 778

5.13.2. *Autres capitaux propres consolidés*

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2010 131.180 mDT contre 131.165 KDT au 31/12/2009, se décompose comme suit :

	2010	2009
Dotation de l'Etat de 133.000 mDT	131 097	131 046
+ Dotation (*)	133 000	133 000
- <i>Part revenant aux minoritaires</i>	-1 903	-1 954
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	83	119
± Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-448	-457
± Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	909	1 117
- Frais de négociation des OPCVM	-25	-15
- <i>Part revenant aux minoritaires</i>	-353	-526
TOTAL	131 180	131 165

(*) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3. *Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés*

Les modifications comptables effectuées en 2010 et qui ont touché les capitaux propres consolidés pour un montant net de 516 mDT se détaillent comme suit :

(en mDT)

	Montant (1)	Part des minoritaires (2)	Part du Groupe (1)-(2)
(1) Prêts non remboursables	25 520	365	25 155
(2) Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités	-16 542	-372	16 170
(3) Redressement fiscal de la mère	-8 592	-123	-8 469
TOTAL	386	-130	516

Il est à noter que les données relatives à l'exercice 2009 ont été retraitées pour tenir compte des effets de ces modifications comptables.

1 – Prêts non remboursables sous forme de subventions de la Communauté Economique Européenne - CEE :

En vertu de deux protocoles conclus entre l'Etat Tunisien et la Communauté Economique Européenne - CEE, respectivement le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et concrétisés par la signature de deux conventions, la BNA (ou l'ex BNDA) avait bénéficié de deux prêts destinés au financement des petites et moyennes exploitations agricoles dans les zones défavorisées. Les prêts accordés par la CEE comportent, aux termes des deux conventions qu'elle avait conclues avec la République Tunisienne, une partie remboursable et une aide non remboursable ayant le caractère de subvention publique pour la Banque (selon la norme comptable NC 12).

Les données relatives à ces deux conventions se résument comme suit :

Protocole	Aide non remboursable (subvention publique)		Prêt remboursable	
	En millions ECUS	En millions DT	En millions ECUS	En millions DT
Protocole de 1986	13,3	13,7	4,5	5
Protocole de 1991 (Revolving Fund)	12	13,8	-	-
TOTAL	25,3	27,5	4,5	5

Le Groupe a jusque là présenté, au bilan, les subventions accordées dans le cadre des deux protocoles parmi ses passifs, dans la rubrique « Ressources spéciales », alors qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour ce dernier par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les comptes de passif correspondant auxdites subventions reçues de la CEE se présentent comme suit au 31/12/2010 (avant leur apurement) :

Compte comptable		Libellé	Solde 31/12/2010 (en mDT)
0749	074901	Subventions 2 ^{ème} Protocole avec la CEE	11.709 (*)
1397	000000	Subventions 3 ^{ème} Protocole avec la CEE	13.811

(*) Un montant de 2.044 mDT avait été affecté par la Banque mère au financement de l'achat de matériel informatique (1.880 mDT) et de la mission ORGACONSEIL (164 mDT).

La banque mère a procédé à une consultation juridique (auprès d'un cabinet d'avocat spécialisé) qui a conclu que les aides non remboursables reviennent de droit au Groupe.

En effet, conformément à l'article 1.2.2 de la convention relative au 2^{ème} protocole, l'ex BNDA (qui a été absorbée par la BNA) est désignée comme bénéficiaire direct des fonds prévus sous forme de subvention. L'annexe A de ce 2^{ème} protocole précise que « Pour cette opération de crédit, il est proposé d'octroyer un prêt à conditions spéciales de 4,5 millions ECUS (taux d'intérêt 1%, durée de remboursement : 40 ans, dont 10 années de grâce) mélangé à **une aide non remboursable de 13,3 millions ECUS à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui gèrera cette opération** ».

De même, l'article 1.2.3 du 3^{ème} protocole prévoit que la subvention accordée dans le cadre dudit protocole permettra de créer un fonds automatiquement renouvelable (*Revolving Fund*) qui sera réalimenté par les remboursements des prêts du 2^{ème} protocole et de ceux du 3^{ème} protocole... L'article 2 prévoit également que la BNA est le maître d'œuvre du projet et que le *Revolving Fund* est constitué des financements provenant du 2^{ème} protocole et ceux du 3^{ème} protocole.

En outre, l'administration fiscale a confirmé, aux termes de sa lettre en date du 20 juin 2011, le caractère non imposable de ces subventions (liées au résultat), et ce en raison de leur rattachement à des exercices prescrits en vertu de la législation fiscale en vigueur.

Ainsi, les montants figurant au passif du bilan, pour la somme de 25.520 mDT, ont été transférés en capitaux propres d'ouverture (dont 365 mDT revenant aux minoritaires), étant donné que les subventions en question ont été encaissées durant la période 1987-1992 et qu'elles auraient dû être comptabilisés en produits au cours des exercices antérieurs, et ce conformément aux dispositions des normes comptables NC 12 et NC 11.

2 - Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités :

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et aux normes internationales d'information financière (dont notamment IAS 19), le Groupe a estimé et comptabilisé, **pour la première fois et de manière rétroactive**, des provisions à caractère de passif pour la couverture de ses engagements au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite et prise en charge d'une quote-part des cotisations assurance des retraités).

L'estimation de ces engagements au 31/12/2010 dégage un passif de 18.254 mDT (sur la base des hypothèses présentées au niveau de la note 5.12).

Les charges relatives aux exercices antérieurs ont été portées en ajustement des résultats reportés pour un montant de 16.542 mDT (dont 372 mDT revenant aux minoritaires). Celles relatives à l'exercice 2010 s'élèvent à 1.712 mDT.

3 - Redressement fiscal de la mère au titre des exercices antérieurs à 2010 :

La Banque mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2006 à 2009, qui a couvert l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et les droits d'enregistrement. Les résultats de ce contrôle fiscal ont été notifiés à la Banque en date du 1^{er} novembre 2010 et ont consisté en un redressement (en principal) de 19.298 mDT et un report d'IS de 998 mDT.

La Banque mère a formulé ses réserves concernant certains chefs de redressement et a adressé son opposition aux résultats de la vérification approfondie aux services de l'administration fiscale avant l'expiration du délai légal de réponse de 30 jours.

En date du 8 juin 2011, l'administration fiscale a adressé à la Banque mère une nouvelle notification de redressement, après acceptation de certains éléments de défense. Ainsi, les montants réclamés à la Banque mère ont été révisés à la baisse pour s'établir à 9.631 mDT et le report d'IS a été révisé à la hausse pour s'établir à 2.155 mDT.

La Banque mère a accepté les résultats de cette deuxième notification de redressement fiscal et a procédé à la liquidation des sommes dues et à la souscription de déclarations rectificatives pour les mois et les exercices concernés.

Ainsi, les résultats de ce redressement fiscal ont été comptabilisés en ajustement des capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice 2010 pour un montant net de 8.592 mDT dont 123 mDT reviennent aux minoritaires.

Le report d'IS arrêté au 31/12/2009 a été porté à la somme de 2.155 mDT (en partant d'un ancien solde de 1.188 mDT).

5.13.4. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31/12/2010 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 52.656 mDT contre un résultat de même nature de 42.959 mDT au 31/12/2009. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Contribution de la mère consolidante	46 609	37 837
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	4 184	3 595
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	4 208	3 683
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-24	-88
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	1 768	1 644
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 827	2 087
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-59	-443
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	95	-117
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	125	64
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-30	-181
TOTAL	52 656	42 959

5.13.5. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2010	2009
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	53 173	46 544
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (*)	28 741 232	23 500 213
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	1,850	1,981

(*) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalisant au 31/12/2010 3.273 mDT contre 2.681 mDT au 31/12/2009 se décompose comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Actions propres détenues par la Banque mère	1 198	3
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 493	6 560
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	-812	-49
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	-316	-321
Part des minoritaires	-3 290	-3 512
Total	3 273	2 681

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.691 mDT au 31/12/2010 contre 6.563 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 1.128 mDT, et ce suite à :

- La cession de 380.832 actions propres et d'auto-contrôle dont la valeur d'acquisition s'élève à 4.905 mDT et sur lesquelles une plus-value de 812 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 354.382 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 5.653 mDT.
- La libération de la deuxième moitié de la valeur nominale relative aux actions nouvellement souscrites en 2009 pour 380 mDT.

	<i>En mDT</i>					
	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31 décembre 2009	362	3	834 476	6 560	834 838	6 563
+ Acquisitions	73 051	1 263	281 331	4 390	354 382	5 653
+ Libération de capital				380		380
- Cessions	-4 021	-68	-376 811	-4 837	-380 832	-4 905
Solde au 31 décembre 2010	69 392	1 198	738 996	6 493	808 388	7 691

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 750.263 mDT au 31/12/2010 contre 714.665 mDT au 31/12/2009. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
a- En faveur d'établissements bancaires :	139 063	100 641
- Effets endossés	45 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 063	100 641
b- En faveur de la clientèle :	451 200	454 024
- Débiteurs par avals et acceptations	88 184	56 560
- Débiteurs par lettres de garanties	69 854	85 228
- Débiteurs par obligations cautionnées	9 320	10 025
- Débiteurs par cautions fiscales	54 785	49 545
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	212 137	179 422
- Avals emprunts obligataires	6 835	8 075
- Avals billets de trésorerie	9 350	64 950
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	735	219
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat (*)	160 000	160 000
TOTAL	750 263	714 665

(*) Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque mère pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la Banque mère l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
 - La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
 - Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
 - Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
 - La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.
-

6.2. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2010 et au 31/12/2009 des éléments suivants :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	5 417	4 548
Garanties reçues de l'Etat	209 118	209 547
Garanties reçues de la clientèle	354 945	329 122
T O T A L	569 480	543 217

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, le Groupe procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5 ainsi que ceux relatives aux créances bancaires détenues par la société de recouvrement SOFINREC.

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 312.242 mDT en 2010 contre 305.855 mDT en 2009, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,1%. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	8 344	10 283
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	7 452	9 253
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	343	809
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	307	101
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	242	120
Opérations avec la clientèle :	291 393	282 588
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	48 628	48 129
- Intérêts sur crédits à la clientèle	242 765	234 458
Autres intérêts et revenus assimilés	12 505	12 984
TOTAL	312 242	305 855

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 48.970 mDT en 2010 contre 46.395 mDT en 2009. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	22 979	23 359
Commissions sur opérations Monétique	3 779	2 936
Commissions sur opérations de change	961	715
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 378	2 092
Commissions sur location de coffre-fort	17	21
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 704	8 159
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 138	2 057
Commissions sur avals billets de trésorerie	280	380
Commissions de gestion d'OPCVM	419	370
Commissions de gestion de fonds à capital risque	155	96
Commissions diverses	7 161	6 211
TOTAL	48 970	46 395

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 49.098 mDT en 2010 contre 46.160 mDT en 2009. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	40 074	39 691
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	36 610	36 038
- Dividendes & revenus assimilés (+)	4 291	2 934
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	96	1 072
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-923	-352
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	9 024	6 469
- Résultat sur opérations de change	5 973	3 912
- Commissions sur change manuel	3 051	2 557
T O T A L	49 098	46 160

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 8.457 mDT en 2010 contre 7.793 mDT en 2009, soit une amélioration de 8,5%. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus des titres de participation en rétrocession	290	314
Revenus des autres titres de participation	7 185	7 140
Revenus des obligations	982	339
TOTAL	8 457	7 793

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 137.936 mDT en 2010 contre 147.999 mDT en 2009, soit une diminution de 6,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	9 403	1 904
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	9 140	1 275
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	21	25
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	184	459
- Report / Déport sur opérations de SWAP	58	145
Opérations avec la clientèle :	113 478	128 569
- Intérêts sur comptes à vue	5 267	4 523
- Intérêts sur comptes d'épargne	41 418	38 726
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	66 793	85 320
Emprunts	12 243	14 000
Autres intérêts et charges	2 812	3 526
TOTAL	137 936	147 999

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 72.844 mDT en 2010 contre 63.191 mDT en 2009, soit une augmentation de 9.653 mDT (+15,3%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-124 436	-99 243
Créances cédées ou passées par pertes	-6 020	-4 065
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	51 826	38 344
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 306	-5 211
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 722	285
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-2 462	-
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	-	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	7 833	6 969
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-116	-287
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	116	16
TOTAL	-72 844	-63 191

- Les reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif comportent principalement :
 - Un montant de 6.498 mDT représentant les reprises sur provision sur les créances bancaires détenues par la société de recouvrement (SOFINREC); et
 - Un montant de 41.622 mDT représentant les reprises sur provisions sur des créances revenant à la Banque mère réglées en 2010 et 2011 (règlements post-clôture pour 10.626 mDT).
- Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2010 comprennent :
 - Un montant de 1.220 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
 - Un montant de 492 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations couvrent les moins-values potentielles sur les biens immobiliers en dation suivants :
 - Unité de confection KSARSAID acquise auprès du GROUPE KHEMAISSA : 2.125 mDT ;
 - Terrain FADHLINE acquis auprès de TUNISIE LAIT : 337 mDT.

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette négative de 557 mDT en 2010 contre une somme nette positive de 3.540 mDT en 2009. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-5 793	-2 986
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 990	-2 881
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 710	494
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	2 057	481
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	2 444	1 438
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	2 027	4 101
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	3 449
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1 006	-585
Gains sur titres consolidés	147	62
Pertes sur titres consolidés	-154	-33
TOTAL	-557	3 540

La plus-value sur cession des autres titres de participation de 2.027 mDT, constatée en 2010, a été réalisée suite à la cession par la Banque mère de sa participation dans le capital de la société STAFIM Peugeot. La cession a porté sur 2.500 actions au prix de 876 DT l'action, pour une valeur nominale de 100 DT l'action.

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 106.971 mDT en 2010 contre 105.010 mDT en 2009, soit une augmentation de 1,9%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Salaires	79 193	77 558
Charges sociales et fiscales	21 715	20 795
Autres charges du personnel	6 167	4 848
Variation des congés à payer	-105	1 810
TOTAL	106 971	105 010

À partir de l'exercice 2010, il a été procédé au changement du mode de comptabilisation et de présentation des provisions pour congés à payer en les constatant au niveau de la rubrique « Frais de personnel » au lieu de la rubrique « Dotations aux provisions pour risques et charges ».

7.9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2010 la charge nette s'élève à 8.732 mDT contre 16.115 mDT en 2009. Elle se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	20 084	15 902
Charge des impôts différés de l'exercice	4 403	4 175
Produits des impôts différés de l'exercice	-15 754	-3 962
TOTAL	8 732	16 115

8. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 631.871 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 246.478 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 363.743 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 926.368 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 131.011 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 11.148 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 24.501 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 21.793 mDT et 10.456 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 5.720 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 2.027 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net positif de 52.072 mDT provenant essentiellement de l'émission d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 74.985 mDT, de la libération d'actions émises par la Banque mère pour 25.000 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.002 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 19.564 mDT et de la distribution de 24.937 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 205.755 mDT au 31/12/2010 contre 810.055 mDT au 31/12/2009, soit une variation à la baisse de 604.300 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2010 :

Liquidités en dinars tunisiens :	60 994
- Caisse dinars	28 904
- Avoirs à la BCT en dinars	16 003
- Avoirs en CCP	397
- Mouvements IBS	4 703
- Chèque TGT à encaisser	97
- Placements en dinars	12 000
- Correspondants débiteurs en dinars	9 024
- Correspondants créditeurs en dinars	-10 134
Liquidités en devises :	41 120
- Caisse devises	8 241
- Avoirs à la BCT devises	18 773
- Correspondants débiteurs en devises	38
- Correspondants créditeurs en devises	-1 653
- Placements en devises	15 721
Emprunts en dinars	-198 000
Emprunts en devises	-2 894
Placements supérieurs à 3 mois (*)	304 535
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2010	205 755

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2009	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2010
46 153 324	(3 655 822)	(124 230)	20 000 000	62 373 272

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 363.359 DT.
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux et à la société Tunisie Informatique Services (TIS). Au cours de l'exercice 2010, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent respectivement à 9 975 DT et 16 792 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2010, un montant de 13.747 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.668 DT pour la commission de tenue de compte. En outre, la BNA a payé à la BNA Capitaux, au cours de l'exercice 2010, des commissions de courtage pour la somme de 8.886 DT.
6. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la SOFINREC un lot de créances pour un nominal de 40.273.212 DT et un prix de cession de 16.000.000 DT.
7. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 644.587 DT.
8. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2010 pour un montant de 89.918.057 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 6.206.343 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 185.700 DT au cours de l'exercice 2010.
9. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2010 pour un montant de 301.000 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 17.245 DT sous forme d'intérêts.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 649.810 DT.

11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2010, du matériel informatique pour 2.367.388 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 96.785 DT.
12. La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest (SODINO) dispose de placements en compte auprès de la BNA pour 1.000.000 DT.
13. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT).
14. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2010, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BNACAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETES	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	4 268
ESSOUKNA	10 156
SIMPAR	5 833
SODAL	7 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	1 250
TIS	4 063

15. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	17 568 420	1 284 554
LES ŒILLETS	2 252 805	271 215
ESSOUKNA	12 757 076	694 418
SOGEST	161 015	13 557
SIVIA	22 302 458	1 829 384
EL MADINA	17 907 942	1 387 147
SOFINREC	46 687 500	1 749 993

16. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 350.918.011 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Administrateur	Solde au 31/12/2010
Office des Céréales	298 524 442
Office du Commerce de la Tunisie	4 824 395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 415 368
Groupe Mustapha LAHMAR	34 885 568
Groupe Ali HLIOUI	11 095 839
Groupe Sahbi MAHJOUB	172 400
TOTAL	350 918 011

17. Les jetons de présence servis par la BNA à ses administrateurs, au cours de 2010, totalisent la somme de 56.874 DT.

18. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2010		Commissions encaissées en 2010	Intérêts de l'exercice 2010	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	119 446	-	8 550	73 729	1 756
STIA	3 722 446	-	8 750	187 868	-
SIVIA	-	246 751	8 924	93 939	252
SODAL	52 334	-	188	2 087	-
ESSOUKNA	-	1 368 690	2 774	9 887	6 838
AGRO-SERVICES	-	193 129	117	254	2 339
TIS	-	91 993	202	491	1 505
BNA CAPITAUX	735	-	44	697	17 356
LES ŒILLETS	-	295 946	352	12 477	-
SOFINREC	-	1 668 555	191	8 043	6 709
GEVE	-	96 405	63	-	-
SODINO	-	33 531	63	-	25
POS	-	182	74	1 204	8 441
SICAR INVEST	-	293	107	1 398	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	352	65	58	35

10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Suite aux événements survenus en Tunisie, il convient de noter que 24 projets totalisant un engagement au 31/12/2010 et au 31/05/2011 respectivement de 69.613 mDT et 69.400 mDT et des impayés à ces mêmes dates respectivement de 47 mDT et 9.528 mDT ont été touchés directement ou indirectement par ces événements.

Concernant l'évolution des projets touchés, il convient de noter que la Banque mère n'est pas en mesure, à ce jour, de quantifier le risque éventuel lié aux engagements correspondants et, de ce fait, l'incidence financière de ces événements postérieurs ne peut être, à l'heure actuelle, estimée de manière fiable.

Par ailleurs, certaines agences de la Banque mère ont été endommagées à des degrés différents. Les dégâts enregistrés ont été estimés, par les services de la BNA, au coût de remplacement, à 1.651 mDT ; ils concernent 51 sites.

Les dégâts survenus sont couverts par des contrats d'assurance souscrits par la Banque mère (incendie, bris de glace, émeutes et mouvements populaires, etc.). En outre, la BNA a procédé à la déclaration de ces sinistres dans les délais.

Toutefois, nous n'avons pas obtenu d'acte officiel appuyant l'engagement de la compagnie d'assurance de prendre à charge les sinistres déclarés. Il s'en suit que l'estimation fiable des récupérations demeure éventuelle jusqu'à la date de remboursement des dégâts par la compagnie d'assurance ou de sa reconnaissance expresse et sans équivoque des indemnisations à verser.

D'autre part, l'identification des actifs endommagés, au niveau des fichiers des immobilisations (ou des tableaux d'amortissement), n'a pas été possible en raison de l'absence d'un système approprié de codification des actifs.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

11. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2010 et le 31/12/2009 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	418 486	405 984	-	-	-	-				
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	55 792	63 518	6 073	3 549				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	5 701	6 007	655	253	2 109	1 636	(8 465)	(7 896)		
Total	424 188	411 991	56 447	63 771	8 181	5 184	(8 465)	(7 896)	480 351	473 052
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	75 210	74 100	13 524	14 374	(726)	(509)	(7 628)	(7 634)	80 379	80 330
Charges non affectées									-	(31)
Résultat opérationnel									80 379	80 299
Charges financières des secteurs non financiers									(75)	(33)
Produits des placements des secteurs non financiers									387	313
Part du résultat net dans les entreprises associées	496	(312)	174	223	-	-			670	(89)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									1 201	(2 102)
Impôt sur le résultat									(8 732)	(16 115)
Résultat net de l'exercice									73 830	62 273
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	6 501 228	5 844 747	124 559	109 718	3 016	2 751			6 628 803	5 957 216
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	21 782	16 177	2 893	2 890	-	-			24 675	19 067
Passifs sectoriels	5 556 442	5 075 696	20 562	16 713	1 797	1 753			5 578 802	5 094 162
Dotations aux amortissements	5 783	4 211	287	277	89	83			6 159	4 571

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE » RELATIFS
À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 571.759 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 52.656 KDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1. Dans le cadre de notre audit de la BNA, société mère, nos travaux ont été limités par :
 - a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
 - b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
2. La BNA (société mère) a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.116 KDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.210 KDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2010, un solde cumulé de 11.786 KDT (dont 2.514 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 5.11 des états financiers consolidés)

3. Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la BNA (société mère) n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. La valeur comptable nette cumulée de ces immobilisations s'élève, au 31 décembre 2010, à 55.081 KDT et représente environ 0,82% du total des actifs du Groupe.
4. Plusieurs filiales et entreprises associés n'ont pas constitué de provisions pour avantages du personnel au titre des indemnités de départ à la retraite qu'elles seront tenues de servir à leurs agents en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables. Ces provisions doivent couvrir les droits acquis par les agents au cours des exercices 2010 et antérieurs. Elles n'ont pas pu être estimées, de manière fiable, en l'absence des informations nécessaires et devraient générer des actifs d'impôt différé lors de leur prise en compte par le Groupe.

(Se référer à la Note 5.12 des états financiers consolidés)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE au 31 décembre 2010, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 337.740 KDT, dont 187.843 KDT des engagements par signature, et représentent 4,8% du
-

total des engagements de la BNA (société mère) à la même date. Des provisions de 27.630 KDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 5.3.2 des états financiers consolidés)

2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 196.161 KDT au 31 décembre 2010, alors que leur juste valeur est estimée à 123.243 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA (société mère) est de l'ordre de 72.918 KDT.

(Se référer à la Note 5.3.3 des états financiers)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA (société mère) figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 5.13.2 et 6.1 des états financiers consolidés)

3. Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile, la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh) et l'Office des Terres Domaniales, connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes.

Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 298.524 KDT et représentent 50,45% des fonds propres nets de la BNA (société mère) au 31 décembre 2010, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

La BNA considère qu'elle bénéficie, pour les engagements de ces relations, de la garantie implicite de l'Etat qui est intervenu à plusieurs reprises, par le passé, afin de solutionner l'endettement lourd de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

(Se référer à la Note 5.3.4 des états financiers consolidés)

4. Certaines erreurs antérieures fondamentales ont été corrigées par la BNA (société mère) au cours de l'exercice 2010 par imputation de leurs incidences financières sur ses capitaux propres d'ouverture. Il s'agit essentiellement de :
- a) La comptabilisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des exercices précédents pour un montant de 16.290 KDT ;
 - b) La décomptabilisation des prêts non remboursables accordés par la CEE, dans le cadre des deux protocoles signés avec l'Etat Tunisien le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et inscrits parmi les passifs pour un montant de 25.520 KDT, alors qu'ils ont le caractère de subventions publiques liées au résultat selon la norme comptable NC 12 et qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la BNA résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques ; et
 - c) La constatation des effets de la vérification approfondie de la situation fiscale de la BNA au titre des exercices 2006 à 2009, pour un montant total de 8.592 KDT.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 11 août 2011

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

2011 AS 838

SOCIETE « SICAV AVENIR »**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2011.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2011, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1- La « STB » détient 67,20 % du capital de la société « SICAV AVENIR » qui, de son côté, détient 1000 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation citée au point 1 sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Juin 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Juin 2011.

Tunis, 29 Juillet 2011

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2011

BILAN
arrêté au 30/06/2011
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	967 940	1 081 415	1 024 878
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		524 630	538 317	529 042
b - Obligations et Valeurs assimilées		443 310	543 098	495 836
c - Autres Valeurs		-		-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		296 561	734 932	306 940
a - Placements monétaires	3-3	263 166	391 596	294 509
b - Disponibilités	3-9	33 395	343 337	12 431
AC 3 - Créances d'exploitation		1 127	1 347	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 265 629	1 817 695	1 332 166
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 515	3 967	4 216
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 515	3 967	4 216
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 245 797	1 787 388	1 298 491
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	16 318	26 340	29 459
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	17	12
b - Sommes distribuables de l'exercice		16 302	26 323	29 447
ACTIF NET		1 262 114	1 813 728	1 327 950
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 265 629	1 817 695	1 332 166

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2011

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011	Période du 01/01/2011 au 30/06/2011	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	13 793	19 097	17 172	22 404	36 433
a - Dividendes		8 782	8 782	12 127	12 127	14 648
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 011	10 316	5 045	10 277	21 785
c - Revenus des autres valeurs			-			-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 099	4 070	3 048	5 791	10 062
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 891	23 168	20 220	28 195	46 495
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 3 425	- 6 877	- 3 994	- 7 543	- 15 120
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 466	16 290	16 226	20 652	31 375
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 466	16 290	16 226	20 652	31 375
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		11	11	5 680	5 671	- 1 928
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		12 478	16 302	21 906	26 323	29 447
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 11	- 11	- 5 680	- 5 671	1 928
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 5 416	- 55 027	- 3 552	7 743	9 006
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-	2 306	15 731	17 672
* Frais de négociation		-	- 29	- 86	- 165	- 229
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 050	(38 766)	14 894	43 960	57 824

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2011

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011	Période du 01/01/2011 au 30/06/2011	Période du 01/04/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 30/06/2010	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net</u>					
<u>resultant</u>					
<u>des opérations</u>					
<u>d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	12 466	16 290	16 226	20 652	31 375
b - Variation des +/- values potentielles	- 5 416	- 55 027	- 3 552	7 743	9 006
sur titres					
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-	2 306	15 731	17 672
d - Frais de négociation de titres	-	- 29	- 86	- 165	- 229
<u>AN 2 - Distribution des</u>					
<u>dividendes</u>	- 29 443	- 29 443	- 32 227	- 32 227	- 32 227
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	2 373	2 373	502 529	502 529	502 529
* Capital	2 454	2 454	482 899	482 899	482 899
* Régularisation des sommes non distrib.	- 92	- 92	13 950	13 950	13 950
* Régularisations des sommes distrib.	11	11	5 680	5 680	5 680
* Droits d'entrée		-	-	-	
b - Rachats	-	-	-	- 3 910	- 503 552
* Capital	-	-	-	- 3 736	- 484 181
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	- 70	- 11 662
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	- 104	- 7 708
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 20 019	- 65 835	485 196	510 352	24 574
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 282 134	1 327 950	1 328 532	1 303 375	1 303 375
b - En fin de période	1 262 114	1 262 114	1 813 728	1 813 728	1 327 950

AN 5 - Nombre d'actions

a - En début de période	22 771	22 771	22 727	22 794	22 794
b - En fin de période	22 815	22 815	31 387	31 387	22 771
VALEUR LIQUIDATIVE	55,319	55,319	57,786	57,786	58,317
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,55%	-2,92%	1,28%	3,54%	4,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 30/06/2011***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2011, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011, à 967 940 Dinars contre 1 081 415 Dinars au 30/06/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<i>Coût d'acquisition</i>	<i>946 581</i>	<i>1 004 574</i>	<i>946 701</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	458 431	381 099	438 904
- Titres OPCVM	53 256	90 576	22 233
- Obligations et valeurs assimilées	434 894	532 899	485 564
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	<i>12 854</i>	<i>66 633</i>	<i>67 896</i>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	13 952	67 701	67 740
- Titres OPCVM	-1 089	-1 059	165
- Obligations et valeurs assimilées	-9,35	-9,35	-9
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs</i>	<i>8 506</i>	<i>10 208</i>	<i>10 281</i>
Total	967 940	1 081 415	1 024 878

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 793 Dinars pour la période allant du 01/04/2011 au 30/06/2011, contre un montant de 17 172 Dinars du 01/04/2010 au 30/06/2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2011	30/06/2011	2ème trimestre 2010	30/06/2010	31/12/2010
- Revenus des actions et valeurs assimilées	8 782	8 782	9 696	12 127	12 217
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	2431	-	2 431
- Revenus des Obligations	5 011	10 316	5 045	10 277	21 785
Total	13 793	19 097	17 172	22 404	36 433

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011, à 263 166 Dinars contre 391 596 Dinars au 30/06/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Bons de trésor	272 000	398 000	300 000
Intérêts courus sur bons de trésor	1 586	6 994	2 889
Intérêts précomptés sur bons de trésor	-10 420	-13 398	-8 381
Total	263 166	391 596	294 509

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2011 au 30/06/2011, à 2 099 Dinars contre 3 048 Dinars du 01/04/2010 au 30/06/2010, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme.

Libellé	2ème trimestre 2011	30/06/2011	2ème trimestre 2010	30/06/2010	31/12/2010
- Intérêts/ Placements à terme	-	-	-	-	-
- Intérêts/ Bons de trésor	2 099	4 070	3 048	5 791	10 062
Total	2 099	4 070	3 048	5 791	10 062

3-5 Note sur le capital

Capital au 31/03/2011	
- Montant	1 248 851
- Nombre de titres	22 771
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions réalisées	
- Montant	2 454
-Régul/SND	-92
- Nombre de titres	44
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	(5 416)
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	
- Frais de négociation	-
Capital au 30/06/2011	
- Montant	1 245 797
- Nombre de titres	22 815
- Nombre d'actionnaires	20

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2011, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	16 302	26 323	29 447
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	17	12
Total	16 318	26 340	29 459

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Rachats	Régul. Souscriptions	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	16 291	-	11	16 302
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	-	-	16
Total	16 307	-	11	16 318

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011, à 3 515 Dinars contre 3 967 Dinars au 30/06/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Gestionnaire	1 029	1 481	1 136
Dépositaire	2 486	2 486	3 080
Total	3 515	3 967	4 216

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2011 au 30/06/2011, à 3 425 Dinars contre 3 994 Dinars du 01/04/2010 au 30/06/2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2011	30/06/2011	2ème trimestre 2010	30/06/2010	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	3 131	6 292	3 700	6 958	13 941
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	3 425	6 877	3 994	7 543	15 120

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011, à 33 395 Dinars contre 343 337 Dinars au 30/06/2010, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
- Avoirs en banque	33 395	341 536	12 431
- Sommes à l'encaissement	-	1 800	-
- Sommes à régler	-	-	-
Total	33 395	343 337	12 431

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion Administrative et Financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 Dinars TTC l'an.

PORTEFEUILLE AU 30/06/2011
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2011	%Actif
Actions & Valeurs assimilées				
	458 495	472 463	25,99%	
ADWYA	6 646	22 293	33 875	1,86%
ARTES	800	8 435	9 324	0,51%
ASSAD	4 370	14 431	48 695	2,68%
ATL	1 000	5 000	4 890	0,27%
BH	300	7 980	5 436	0,30%
BIAT	150	10 575	8 691	0,48%
BNA	250	3 450	2 892	0,16%
BS	600	12 630	10 898	0,60%
BT	8 000	74 444	86 312	4,75%
BTEI ADP	550	16 895	16 819	0,93%
CAR CEMENT	6 744	12 573	23 159	1,27%
CIMENTS BIZERT	600	4 230	4 508	0,25%
ELECTRSTAR	808	8 777	2 843	0,16%
ENNAKL	2 474	24 212	20 554	1,13%
ESSOUKNA	4 300	22 625	27 094	1,49%
MODERN LEASING	464	3 944	4 451	0,24%
POULINA GP H	1 562	8 605	12 752	0,70%
SALIM	324	5 537	9 726	0,54%
SFBT	239	2 658	2 581	0,14%
SIPHAT	1 400	35 594	16 646	0,92%
SITS	7 772	20 225	24 552	1,35%
SOMOCER	4 250	15 673	8 526	0,47%
SOTRAPIL	800	23 140	9 040	0,50%
SPDIT	1 000	6 050	5 801	0,32%
STB	1 000	20 770	8 474	0,47%
TL	118	1 532	3 773	0,21%
TPR	4 355	17 179	20 891	1,15%
TUNINVEST	600	6 304	7 135	0,39%
TUNIS RE	711	4 977	7 387	0,41%
TUNISAIR	10 368	30 030	15 718	0,86%
UIB	500	7 665	8 941	0,49%
POULINA DA 2/25	23	10	17	0,00%
SFBT DA	41	37	44	0,00%
TPR DA	10	1	0	0,00%

TPR DA 5/37	29	15	19	0,00%
Obligations		434 894	443 310	24,39%
AIL 2009-1	500	30 000	30 543	1,68%
AMENBANK2009 B	500	46 665	48 186	2,65%
BH 2007	1 000	80 000	82 084	4,52%
BNA 2009 SUB	1 000	86 660	87 519	4,81%
BTE 2009	1 000	90 000	92 983	5,12%
HL F 2010/1	1 000	80 000	80 110	4,41%
OCA ATTIJARI2006	1 512	7 569	7 690	0,42%
UTL 2004	700	14 000	14 195	0,78%
OPCVM		53 256	52 167	2,87%
SICAV_EPARGNANT	518	53 256	52 167	2,87%
Bons de Trésor		261 677	263 166	14,48%
BTCT 23/08/2011	42	40 286	41 453	2,28%
BTCT28/05/2012	230	221 390	221 713	12,20%
		1 208 322	1 231 107	68%

CAP OBLIG SICAV**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****AU 30-06-2011****AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-06-2011**

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2011 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de CAP OBLIG SICAV est employé, à la date du 30-06-2011 à raison de 86,21% dans des obligations et valeurs assimilées ce qui est en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2011, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE au 30-06-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	21 189 724	17 988 548	21 467 952
Obligations et valeurs assimilées		20 969 272	17 747 992	21 237 848
Autres valeurs		220 452	240 556	230 104
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		3 414 191	9 887 704	8 021 350
Placements monétaires	3.3	3 406 890	9 824 596	7 986 579
Disponibilités		7 301	63 108	34 771
Total Actif		24 603 915	27 876 252	29 489 302
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs		18 371	20 446	23 362
PA2 - Autres créditeurs divers		5 224	5 125	6 112
Total Passif		23 595	25 571	29 474
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.5	24 099 762	27 291 772	28 310 966
CP2 - Sommes distribuables		480 558	558 909	1 148 863
Sommes distribuables des exercices antérieurs		232	111	115
Sommes distribuables de l'exercice		480 326	558 798	1 148 748
Actif Net		24 580 320	27 850 681	29 459 828
Total Passif et Actif Net		24 603 915	27 876 252	29 489 302

CAP OBLIG SICAV
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-2011 au 30-06-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04- 11 au 30-06- 11	Période du 01-01- 11 au 30-06- 11	Période du 01-04- 10 au 30-06- 10	Période du 01-01- 10 au 30-06- 10	Exercice clos le 31-12-10
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	281 580	561 729	249 498	498 167	1 026 129
Revenus des obligations et valeurs assimilées		279 185	556 702	248 368	494 560	1 015 861
Revenus des autres valeurs		2 395	5 027	1 130	3 607	10 268
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	44 185	101 278	56 972	104 562	244 911
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		325 765	663 007	306 470	602 729	1 271 040
CH1 - Charges de gestion des placements	3.6	-58 377	-119 598	-56 053	-107 391	-229 315
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		267 387	543 409	250 417	495 337	1 041 725
CH2 - Autres charges	3.7	-7 410	-15 171	-7 100	-13 641	-29 088
RESULTAT D'EXPLOITATION		259 977	528 238	243 317	481 696	1 012 637
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-59 733	-47 912	65 990	77 102	136 111
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		200 244	480 326	309 308	558 798	1 148 748
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		59 733	47 912	-65 990	-77 102	-136 111
RESULTAT NET DE LA PERIODE		259 977	528 238	243 317	481 696	1 012 637

CAP OBLIG SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-2011 au 30-06-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04- 11 au 30-06- 11	Période du 01-01- 11 au 30-06- 11	Période du 01-04-10 au 30-06-10	Période du 01-01- 10 au 30-06- 10	Période Close le 31-12-10
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	259 977	528 238	243 317	481 696	1 012 637
Résultat d'exploitation	259 977	528 238	243 317	481 696	1 012 637
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	-1 136 011	-924 408	-924 408	-924 408
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-4 107 375	-4 271 735	3 816 173	6 204 738	7 282 945
a / Souscriptions	4 393 108	14 018 962	25 295 514	35 777 348	78 409 285
Capital	4 330 595	13 596 766	24 793 961	34 811 871	76 111 214
Régularisation des sommes distribuables	62 513	422 196	501 553	965 477	2 298 071
b / Rachats	-8 500 483	-18 290 697	-21 479 340	-29 572 609	-71 126 340
Capital	-8 378 198	-17 807 969	-21 004 389	-28 738 512	-69 018 661
Régularisation des sommes distribuables	-122 285	-482 728	-474 951	-834 098	-2 107 679
Variation de l'actif net	-3 847 398	-4 879 508	3 135 083	5 762 027	7 371 174
AN4 - <u>Actif net</u>					
Début de période	28 427 718	29 459 828	24 715 598	22 088 654	22 088 654
Fin de période	24 580 320	24 580 320	27 850 681	27 850 681	29 459 828
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	280 785	282 417	234 447	211 665	211 665
Fin de période	240 408	240 408	272 250	272 250	282 417
Valeur liquidative	102,244	102,244	102,298	102,298	104,313
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	3,96%	3,86%	3,76%	3,97%	3,90%

CAP OBLIG SICAV**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2011****1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 30-06-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 30-06-2011 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2011 à 21 189 724 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2011	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées	142 600	20 153 400	20 969 272	85,31%
Emprunts d'Etat	11 000	11 016 900	11 575 936	47,09%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 509 528	34,62%
BTA MARS 2012 6%	3 000	3 023 800	3 066 408	12,48%
Emprunts de sociétés	131 600	9 136 500	9 393 336	38,21%
AIL 2008	7 000	420 000	436 397	1,78%
ATB 2007-1	3 000	225 000	226 063	0,92%
ATL 2006/1	16 000	640 000	641 459	2,61%
ATL 2008/1	5 000	200 000	200 908	0,82%
CIL 2008/1	9 500	570 000	594 852	2,42%
SIHM2008	3000	300 000	312 288	1,27%
STM2007	5 000	400 000	416 128	1,69%
T-LEASING 2006-1	10 000	200 000	206 496	0,84%
TL 2007-1	4 600	184 000	188 876	0,77%
TL 2007-2	3 000	120 000	122 633	0,50%
UIB 2009/1	2 500	237 500	248 128	1,01%
UTL 2005-1	10 000	400 000	416 816	1,70%
HL 2010/1	3 000	240 000	240 358	0,98%
HL 2010/2	2 000	200 000	205 184	0,83%
BTE 2010	2 000	200 000	206 666	0,84%
CIL 2010/1	9 000	900 000	934 798	3,80%
CIL 2010/2	2 000	200 000	205 654	0,84%
ATL 2010/1	10 000	1 000 000	1 037 512	4,22%
ATL 2010/2	5 000	500 000	511 032	2,08%
EWL 2010	20 000	2 000 000	2 041 088	8,30%
FCC	300	219 206	220 452	0,90%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P1	100	19 206	19 306	0,08%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P2	200	200 000	201 146	0,82%
Total	142 900	20 372 606	21 189 724	86,21%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-04-2011 au 30-06-2011 totalisent 281 580 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2011 au 30-06-2011	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des obligations de sociétés	111 645	80 828	343 860
Revenus des obligations d'Etat	167 540	167 540	672 001
Revenus des FCC	2 395	1 130	10 268
Total	281 580	249 498	1 026 129

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2011 à 3 406 890 DT contre 9 824 596 DT au 30-06-2010.

Le détail et caractéristiques des placements monétaires à la date du 30-06-2011 sont présentés au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2011	% actif net
Placement à terme	3 400	3 400 000	3 406 890	13,86%
Total	3 400	3 400 000	3 406 890	13,86%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 44 185 DT pour la période allant du 01-04-2011 au 30-06-2011 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre du deuxième trimestre 2011.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-04-11 au 30-06-11	Période du 01-04-10 au 30-06-10	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus des placements à terme	44 185	56 972	229 836
Revenus des BTC	0	0	15 075
Total	44 185	56 972	244 911

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève -3 847 398 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-4 047 603
Variation de la part Revenu	200 205
Variation de l'Actif Net	-3 847 398

SICAV RENDEMENT
Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2011.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 30 Juin 2011.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 30 Juin 2011, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 22,32%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 14,67% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 30 Juin 2011.

Compte tenu de notre examen limité et en dehors de cette observation, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV RENDEMENT arrêtés au 30 Juin 2011, conformément au système comptable des entreprises.

Tunis, le 31 Juillet 2011

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

Associé

SICAV RENDEMENT*2, Rue de Turquie
1001 Tunis***BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011**
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
AC 1- Portefeuille-titres	4-1	336 867 058	340 946 998	357 597 543
b- Obligations et valeurs assimilées		336 867 058	340 946 998	357 597 543
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4-2	186 653 272	212 784 448	186 058 229
a- Placements monétaires		186 652 600	212 784 325	186 058 160
b- Disponibilités		672	123	69
AC 3- Créances d'exploitation	4-3	1 577 644	4 074 793	501 301
TOTAL ACTIF		525 097 974	557 806 239	544 157 073
PASSIF				
PA 2- Autres créditeurs divers	4-4	191 568	202 703	211 126
TOTAL PASSIF		191 568	202 703	211 126
ACTIF NET				
CP 1 - Capital	4-5	515 368 701	547 913 862	524 931 732
CP 2 - Sommes distribuables		9 537 705	9 689 674	19 014 215
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		8 743	8 613	8 613
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 528 962	9 681 061	19 005 602
ACTIF NET		524 906 406	557 603 536	543 945 947
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		525 097 974	557 806 239	544 157 073

SICAV RENDEMENT

2, Rue de Turquie
1001 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunsiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	5-1	3 831 046	7 715 639	3 971 657	8 050 444	16 257 056
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 831 046	7 715 639	3 971 657	8 050 444	16 257 056
PR 2 - Revenus des placements monétaires	5-2	1 970 729	3 910 735	2 034 700	4 044 589	8 248 002
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 801 775	11 626 374	6 006 357	12 095 032	24 505 057
CH 1 - Charges de gestion des placements	5-3	(925 300)	(1 840 226)	(981 645)	(1 977 209)	(3 955 770)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 876 475	9 786 148	5 024 713	10 117 824	20 549 287
PR 3 - Autres produits		98	957	61	714	1 073
CH 2 - Autres charges d'exploitation	5-4	(150 482)	(299 518)	(158 646)	(319 165)	(641 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 726 091	9 487 587	4 866 128	9 799 373	19 908 453
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		77 990	41 375	(52 354)	(118 312)	(902 851)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 804 081	9 528 962	4 813 774	9 681 061	19 005 602
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(77 990)	(41 375)	52 354	118 312	902 851
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(170 696)	(239 299)	777 459	562 581	101 817
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	(129 765)	(871 452)	(871 452)	(871 452)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 555 395	9 118 523	4 772 135	9 490 502	19 138 817

SICAV RENDEMENT

*2, Rue de Turquie
1001 Tunis*

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 555 395	9 118 523	4 772 135	9 490 502	19 138 817
a - Résultat d'exploitation	4 726 091	9 487 587	4 866 128	9 799 373	19 908 453
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(170 696)	(239 299)	777 459	562 581	101 817
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	(129 765)	(871 452)	(871 452)	(871 452)
d - Frais de négociation de titres					
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(18 878 941)	(18 878 941)		(19 680 577)	(19 680 577)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 902 695	(9 279 123)	1 093 380	(5 518 676)	(28 824 582)
a - Souscriptions	110 930 757	176 911 822	160 681 494	271 398 613	448 785 880
- Capital	108 106 312	171 488 532	154 405 237	264 959 304	437 598 387
- Régularisation des sommes non distribuables	55 618	69 694	101 819	85 751	277 949
- Régularisation des sommes distribuables	2 768 827	5 353 596	6 174 438	6 353 558	10 909 543
b - Rachats	(100 028 062)	(186 190 945)	(159 588 114)	(276 917 288)	(477 610 461)
- Capital	(97 855 975)	(180 680 891)	(153 260 417)	(270 130 742)	(465 320 997)
- Régularisation des sommes non distribuables	(58 844)	(71 302)	(100 905)	(82 131)	(244 524)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 113 243)	(5 438 752)	(6 226 792)	(6 704 416)	(12 044 941)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 420 851)	(19 039 541)	5 865 515	(15 708 751)	(29 366 341)
AN 4 - ACTIF NET					
a - En début de période	528 327 257	543 945 947	551 738 020	573 312 288	573 312 288
b - En fin de période	524 906 406	524 906 406	557 603 537	557 603 537	543 945 947
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS					
a - En début de période	5 087 976	5 283 675	5 498 838	5 562 325	5 562 325
b - En fin de période	5 191 150	5 191 150	5 510 345	5 510 345	5 283 675
VALEUR LIQUIDATIVE	101,116	101,116	101,192	101,192	102,948
TAUX DE RENDEMENT	3,37%	3,45%	3,40%	3,82%	3,35%

Notes aux états financiers trimestriels**(Les chiffres sont exprimés en dinars)****NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 30 Juin 2011 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

1. EVENEMENT MARQUANT :

En application des avis du Conseil du Marché Financier du 17, 18 et le 19 janvier 2011, les opérations de souscriptions et de rachats ont été suspendues durant les journées susmentionnées et n'ont été reprises qu'à partir du 20 janvier 2011.

4- Notes sur le bilan

4-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à 336 867 058 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2011	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	787 500	67 408 950	68 826 613	13,11%
<i>Obligations admises à la cote</i>				
Obligations CIL	77 000	5 580 000	5 772 708	1,10%
- CIL 2004 / 1 A	7 500	150 000	155 250	0,03%
-CIL 2004 / 1 B	7 500	150 000	156 285	0,03%
- CIL 2005/1	12 000	480 000	499 068	0,10%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	800 000	833 870	0,16%
-CIL 2010/1	10 000	1 000 000	1 038 550	0,20%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	500 000	519 635	0,10%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	2 500 000	2 570 050	0,49%
Obligations BTK	30 000	2 690 450	2 728 360	0,52%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	857 150	868 840	0,17%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	900 000	912 750	0,17%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	933 300	946 770	0,18%
Obligations BTE	50 000	4 600 000	4 752 530	0,91%
- BTE 2009 5,25%	40 000	3 600 000	3 719 320	0,71%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	1 000 000	1 033 210	0,20%
Obligations AIL	40 000	3 200 000	3 234 080	0,62%
- AIL 2009/1 6,50%	10 000	600 000	610 860	0,12%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	1 600 000	1 615 280	0,31%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	1 000 000	1 007 940	0,19%
Obligations ATL	78 500	7 050 000	7 258 071	1,38%
- ATL 2009 5,5%	10 000	600 000	604 050	0,12%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	1 600 000	1 633 340	0,31%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	1 000 000	1 037 400	0,20%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	3 000 000	3 114 300	0,59%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	850 000	868 981	0,17%
Obligations BH	90 000	7 600 000	7 788 720	1,48%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	2 000 000	2 042 840	0,39%

- BH SUBORDONNE 2007	70 000	5 600 000	5 745 880	1,09%
Obligations STB	118 000	10 391 500	10 538 430	2,01%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 904 000	2 923 305	0,56%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	5 687 500	5 794 425	1,10%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 800 000	1 820 700	0,35%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	5 200 000	5 255 340	1,00%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	1 600 000	1 602 200	0,31%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	1 600 000	1 602 260	0,31%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	2 000 000	2 050 880	0,39%
Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2011	% Actif Net
Obligations TL	60 000	5 200 000	5 302 070	1,01%
- TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	1 200 000	1 220 520	0,23%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	3 000 000	3 079 140	0,59%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	1 000 000	1 002 410	0,19%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	4 333 000	4 376 100	0,83%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	2 100 000	2 139 165	0,41%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 764 000	1 773 177	0,34%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	2 000 000	2 040 280	0,39%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	1 000 000	1 019 370	0,19%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	3 000 000	3 106 020	0,59%
Emp UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	900 000	936 040	0,18%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	800 000	806 152	0,15%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	259 000	263 224 918	268 040 445	51,06%
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	41 610 376	7,93%
BTA 6% MARS 2012	82 000	81 239 000	82 853 659	15,78%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	42 539 981	8,10%
BTA 4,3% AOÛT 2011	15 000	15 000 000	15 465 108	2,95%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	49 082 676	9,35%
BTA 6,1% OCTOBRE 2013	15 000	15 792 075	16 063 396	3,06%
BTA 5% MARS 2013	20 000	20 297 500	20 425 249	3,89%
TOTAL		330 633 868	336 867 058	64,18%

4-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à 186 653 272 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			116 000	115 988 874	117 149 719	22,32%
Certificats de dépôts à plus d'un an			103 500	103 500 000	104 655 548	19,94%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	31/05/2010	17 500	17 500 000	17 558 450	3,35%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	03/06/2010	14 500	14 500 000	14 543 587	2,77%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	12/06/2010	21 000	21 000 000	21 042	4,01%

					084	
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	05/06/2010	7 000	7 000 000	7 019 483	1,34%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	15/08/2009	500	500 000	518 155	0,10%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	24/09/2010	4 000	4 000 000	4 127 653	0,79%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	25/09/2010	5 500	5 500 000	5 674 274	1,08%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	13/08/2010	5 000	5 000 000	5 146 668	0,98%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	13/08/2009	2 500	2 500 000	2 591 333	0,49%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	14/08/2009	500	500 000	518 211	0,10%
					14 629	
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	10/04/2010	14 500	14 500 000	885	2,79%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	20/08/2009	1 000	1 000 000	1 035 864	0,20%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	18/08/2009	500	500 000	518 043	0,10%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	21/08/2009	500	500 000	517 876	0,10%
(au taux deTMM +0,5%)	B.T	05/12/2009	9 000	9 000 000	9 213 982	1,76%
Certificat de dépôt à moins d'un an			12 500	12 488 874	12 494 171	2,38%
(au taux de 4,01%)	B.T	29/06/2011	1 000	999 110	999 288	0,19%
(au taux de 4,01%)	B.T	27/06/2011	500	499 555	499 733	0,10%
(au taux de 4,01%)	B.T	22/06/2011	1 000	999 110	999 911	0,19%
(au taux de 4,01%)	B.T	30/06/2011	2 000	1 998 220	1 998 220	0,38%
(au taux de 4,01%)	B.T	30/06/2011	2 500	2 497 774	2 497 774	0,48%
(au taux de 4,01%)	B.T	22/06/2011	2 500	2 497 774	2 499 778	0,48%
(au taux de 4,01%)	B.T	23/06/2011	2 000	1 998 220	1 999 645	0,38%
(au taux de 4,01%)	B.T	23/06/2011	1 000	999 110	999 822	0,19%
BILLETS DE TRESORERIE			1 000	990 983	997 516	0,19%
(au taux de 4,87%)	STBG		1 000	990 983	997 516	0,19%
COMPTES A TERME			68 203	68 203 000	68 505 365	13,05%
Comptes à terme à plus d'un an			63 327	63 327 000	63 607 615	12,12%
Comptes à terme à moins d'un an			4 876	4 876 000	4 897 750	0,93%
DISPONIBILITES					672	0,00%
TOTAL				185 182 857	186 653 272	35,56%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	5,72%
AMEN BANK	tous types	34	6,48%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,48%
TOTAL		77	14,67%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 13 Millions de Dinars pour ce trimestre.

4-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 30 Juin 2011 un montant de 1 577 644 DT contre 4 074 793 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	30/06/2011	30/06/2010
- CAT Echu le 30/06/2011	77 000	4 000 000
- Intérêt à recevoir sur CAT	644	74 793
- Certificat de dépôt échu le 30/06/2011	1 500 000	-
TOTAL	1 577 644	4 074 793

4-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 30 Juin 2011 un montant de 191 568 DT contre 202 703 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	30/06/2011	30/06/2010
- Retenue à la source	138 915	147 307
- Redevance CMF	42 911	46 459
- TCL	4 728	5 007
- Provision honoraires commissaire aux comptes	5 014	3 530
- Provision honoraires PDG	-	400
TOTAL	191 568	202 703

4-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2011 se détaillent ainsi :

LIBELLE	30/06/2011
---------	------------

Capital début de l'exercice

Montant	524 931 732
Nombre de titres	5 283 675
Nombre d'actionnaires	4 229

Souscriptions réalisées

Montant	171 488 532
Nombre de titres émis	1 726 105
Nombre d'actionnaires nouveaux	364

Rachats effectués

Montant	(180 680 891)
Nombre de titres rachetés	(1 818 630)
Nombre d'actionnaires sortants	(392)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(239 299)
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres	(129 765)
Régul Sommes non distribuables	(1 609)

Capital fin de l'exercice

Montant	515 368 701
Nombre de titres	5 191 150
Nombre d'actionnaires	4 201

5- Notes sur l'état de résultat**5-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 831 046 DT pour le deuxième trimestre de 2011 contre 3 971 657 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 831 046	3 971 657
TOTAL	3 831 046	3 971 657

5-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à 1 970 729 DT contre 2 034 700 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
- Intérêts des certificats de dépôt	1 134 519	1 101 571
- Intérêts des comptes à terme	826 921	916 502
- Intérêts des billets de Trésorerie	9 289	16 627
TOTAL	1 970 729	2 034 700

5-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à 925 300 DT contre 981 645 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	30/06/2011	30/06/2010
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	793	841
	114	409
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	132	140
	186	236
TOTAL	925 300	981 645

5-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à 150 482 DT contre 158 646 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	30/06/2011	30/06/2010
- Redevance CMF	132 199	140 248
- TCL	14 504	15 016
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 721	2 975
- Charges diverses	58	407
TOTAL	150 482	158 646

TUNISO-EMIRATIE SICAV**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUN ISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 62.407.048, un actif net de D: 62.308.802 et un résultat bénéficiaire de la période de D: 627.904.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'«A.T.L », représentent à la fin de la période, 10,47% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organisations de placement collectif.

Tunis, le 26 Juillet 2011

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	No	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	47,742,918	37,118,483	44,967,243
Obligations et valeurs assimilées		44,758,223	34,321,868	42,958,919
Titres OPCVM		2,984,695	2,796,615	2,008,324
Placements monétaires et		14,603,227	21,363,390	14,264,445
Placements monétaires	5	13,642,512	13,761,157	13,610,352
Disponibilités		960,715	7,602,233	654,093
Créances d'exploitation	6	31,036	13,235	23,890
Autres actifs	7	29,867	40,320	37,272
TOTAL ACTIF		62,407,048	58,535,428	59,292,850
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	70,131	83,947	72,009
Autres créditeurs divers	9	28,115	36,167	39,183
TOTAL PASSIF		98,246	120,114	111,192
ACTIF NET				
Capital	1 4	60,926,550	56,939,064	56,725,050
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		467	69	68
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,381,785	1,476,181	2,456,540
ACTIF NET		62,308,802	58,415,314	59,181,658
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62,407,048	58,535,428	59,292,850

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	805,383	1,280,157	1,025,028	1,378,596	2,314,924
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres OPCVM		482,8 14 322,569	957,588 322,569	380,289 644,739	733,857 644,739	1,670,185 644,739
Revenus des placements monétaires	11	149,163	314,703	138,468	227,788	628,303
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		954,546	1,594,860	1,163,496	1,606,384	2,943,227
Charges de gestion des placements	12	(68,898)	(133,872)	(63,920)	(83,944)	(222,832)
REVENU NET DES PLACEMENTS		885,648	1,460,988	1,099,576	1,522,440	2,720,395
Autres charges	13	(31,293)	(61,565)	(26,360)	(49,146)	(111,575)
Autres produits		31,255	60,382	-	-	7,348
RESULTAT D'EXPLOITATION		885,610	1,459,805	1,073,216	1,473,294	2,616,168
Régularisation du résultat d'exploitation		(40,992)	(78,020)	29,756	2,887	(159,628)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA		844,618	1,381,785	1,102,972	1,476,18 1	2,456,540
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		40,992	78,020	(29,756)	(2,887)	159,628
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(99,008)	(91,474)	(85,964)	(104,237)	(17,487)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(158,462)	(132,843)	(351,616)	(211,518)	(49,886)
Frais de négociation		(236)	(236)	-	(118)	(354)
RESULTAT DE LA PERIODE		627 ,904	1,235,252	635,636	1,157,421	2,548,441

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	627,904	1,235,252	635,636	1,157,421	2,548,441
Résultatd'exploitation	885,610	1,459,805	1,073,216	1,473,294	2,616,168
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(99,008)	(91,474)	(85,964)	(104,237)	(17,487)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(158,462)	(132,843)	(351,616)	(211,518)	(49,886)
Fraisde négociation	(236)	(236)	-	(118)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(3,179,318)	(3,179,318)	(1,921,230)	(1,921,230)	(1,921,230)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4,249,148	5,071,210	9,623,376	16,599,650	15,974,974
Souscriptions					
- Capital	25,286,987	35,725,507	27,905,083	44,573,818	77,413,368
- Régularisation des sommes non distribuables	1,727	3,013	(36,044)	(27,577)	(138,292)
- Régularisation des sommes distribuables	965,898	1,460,164	718,622	1,324,780	2,427,684
Rachats					
- Capital	(21,706,902)	(31,319,142)	(18,615,180)	(28,504,541)	(61,779,834)
- Régularisation des sommes non distribuables	20,934	16,675	66,465	48,737	133,035
- Régularisation des sommes distribuables	(319,496)	(815,007)	(415,570)	(815,567)	(2,080,987)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1,697,734	3,127,144	8,337,782	15,835,841	16,602,185
ACTIF NET					
En début de période	60,611,068	59,181,658	50,077,532	42,579,473	42,579,473
En fin de période	62,308,802	62,308,802	58,415,314	58,415,314	59,181,658
NOMBRE D'ACTIONS					
En débutde période	578,313	570,010	481,152	413,116	413,116
En fin de période	614,288	614,288	574,383	574,383	570,010

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2011

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30Juin2011 à D :47.742.918 et se détaille ainsi :

	Nombre	coût	Valeur au	%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		43,467,352	44,758,223	71.83%
Obligations		34,497,350	35,470,565	56.93%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	420,000	427,659	0.69%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	1,200,000	1,211,567	1.94%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,507,161	2.42%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,005,417	1.61%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	524,011	0.84%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	520,986	0.84%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,032,104	1.66%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,032,887	1.66%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	800,000	816,445	1.31%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,037,512	1.67%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,038,357	1.67%
Emprunt ATL 2010/2 (taux fixe)	5,000	500,000	511,274	0.82%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	450,000	456,342	0.73%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	933,300	946,704	1.52%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	475,000	482,491	0.77%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	300,000	313,078	0.50%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	400,000	416,982	0.67%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	800,000	827,253	1.33%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	1,040,000	1,058,310	1.70%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	3,000,000	3,115,989	5.00%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	200,000	203,279	0.33%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	3,000	300,000	304,759	0.49%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,312,500	1,337,369	2.15%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	450,000	455,142	0.73%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	466,650	472,056	0.76%
Emprunt Sté touristique EI	3,000	240,000	249,676	0.40%
Emprunt Tunisie Leasing	7,000	420,000	429,275	0.69%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	300,000	305,157	0.49%
Emprunt Tunisie Leasing	3,000	240,000	242,527	0.39%
Emprunt Tunisie Leasing	10,000	800,000	828,756	1.33%
Emprunt Tunisie Leasing	5,000	400,000	401,344	0.64%
Emprunt Tunisie Leasing	10,000	1,000,000	1,026,718	1.65%
Emprunt Amen Bank 2009	15,000	1,399,950	1,445,770	2.32%
Emprunt Amen Bank 2009	15,000	1,399,950	1,446,023	2.32%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	700,000	725,550	1.16%
Emprunt Sté Meublax 2008	10,000	1,000,000	1,036,335	1.66%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,850,000	2,977,533	4.78%
Emprunt Banque de l'habitat	10,000	1,000,000	1,021,627	1.64%

Emprunt C.H.O 2009	2,000	200,000	205,542	0.33%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	2,000,000	2,073,598	3.33%
Bons du trésor		8,771,568	9,038,003	14.51%
RTA10/2013	100	98,300	102,807	0.16%
BTA02/2015	685	699,728	707,747	1.14%
BTA07/2017	300	297,810	314,412	0.50%
BTA07/2017	700	709,730	743,444	1.19%
BTA07/2017	500	507,750	531,756	0.85%
BTA03/2019	500	514,000	518,614	0.83%
BTA03/2019	500	500,000	506,751	0.81%
BTA05/2022	500	508,250	510,611	0.82%
BTA05/2022	500	504,000	507,209	0.81%
BTA05/2022	1,000	1,034,500	1,036,145	1.66%
BTA08/2022	500	500,000	519,884	0.83%
BTA08/2022	500	501,250	521,041	0.84%
BTA08/2022	500	485,000	508,929	0.82%
BTA08/2022	500	483,750	507,703	0.81%
BTA08/2022	500	480,000	504,025	0.81%
BTA08/2022	500	476,250	500,953	0.80%
BTA08/2022	500	471,250	495,972	0.80%
Bons du Trésor Zéro Coupé		198,434	249,655	0.40%
BTZC 10/2016	368	198,434	249,655	0.40%
Titres OPCVM		3,062,103	2,984,695	4.79%
Actions des SICAV		3,062,103	2,984,695	4.79%
ATTIJARI OBLIGATAIRE	5,184	529,573	524,932	0.84%
SANADETT SICAV	4,031	439,288	427,310	0.69%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	19,944	2,093,242	2,032,453	3.26%
TOTAL		46,529,455	47,742,918	76.62%

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 13.642.512 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	5,368,099	5,437,500	8.73%
BT LSTR du 20/09/2010 (pour 250 jours au taux de 5,25%)	969,282	996,806	1.60%
BT TL du 16/02/2011 (pour 180 jours au taux de 5,25%)	489,769	497,442	0.80%
BT LSTR du 06/04/2011 (pour 90 jours au taux de 5,15%)	1,975,773	1,998,923	3.21%
BT TL du 17/05/2011 (pour 170 jours au taux de 5,2%)	980,826	985,902	1.58%
BT LSTR du 18/05/2011 (pour 350 jours au taux de 6,5%)	952,449	958,427	1.54%
Comptes à terme	4,000,000	4,119,214	6.61%
Placement au 12/10/2011 (au taux de 5,15%)	2,000,000	2,059,148	3.30%
Certificats de dépôt	4,000,000	4,085,798	6.56%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2,000,000	2,038,533	3.27%
Total	13,368,099	13,642,512	21.89%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à D : 31.036 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	31,036	13,235
Total	31,036	13,235

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2011 à D :29.867 contre D: 40.320 au 30/06/20 10 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Logiciel en cours	-	40,320
Logiciel	44,800	-
Valeur brute	44,800	40,320
Amortissements	(14,933)	-
Valeur nette	29,867	40,320

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion BFI qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2011 à D : 70.131 contre D : 83.947 au 30/06/2010 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Rémunération dépositaire	2,480	2,482
Rémunération distributeur	67,651	81,465
Total	70,131	83,947

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à D :28.115 contre D : 36.167 au 30/06/2010 et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/20 10</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4,093	4,711
Redevances du CMF	5,526	5,515
Rémunération du PDG	8,523	5,387
Loyer	995	2,495
Etat, taxes et versements assimilés	718	1,574
Publications et frais divers	2,424	1,199
Jetons de présence à payer	1,844	3,074
Dividendes à payer	2,173	1,445
Autres	1,819	10,767
Total	28,115	36,1 67

Note 10: Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011 à D : 805.383 contre D : 1.025.028 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit:

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Revenus des obligations		
- Intérêts	382,346	299,427
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur		
- Intérêts des BTA et BTZC	100,468	80,862
Revenus des OPCVM		
- Dividendes	322,569	644,739
TOTAL	805,383	1,025,028

Note 11: Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2011 au 30/06/2011 à D : 149.163 contre D : 138.468 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Intérêts des billets de trésorerie	60,307	51,697
Intérêts des comptes à terme	40,869	2,485
Intérêts des dépôts à vue	-	13,686
Intérêts des certificats de dépôt	47,987	70,600
TOT	149,163	138,468

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2011 à D : 68.898 contre D : 63.920 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

	30/06/2011	30/06/201
Rémunération	1,246	1,246
Rémunération distributeur	67,652	62,674
Total	68,898	63,920

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2011 à D : 31.293 contre D : 26.360 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit:

	30/06/2011	30/06/201
Honoraires du commissaire aux comptes	3,048	2,369
Rémunération du CMF	16,912	15,668
Rémunération du PDG	3,080	1,540
Etat, taxes et versements assimilés	1,403	2,370
Loyer	374	374
Publications et frais divers	883	2,494
Jetons de présence	1,870	1,545
Dotations aux amortissements des immobilisations	3,723	-
Total	31,293	26,360

Note 14: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2011, se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2010

Montant	56,725,050
Nombre de titres	570,010
Nombre d'actionnaires	299

Souscriptions réalisées

Montant	35,725,507
Nombre de titres émis	358,993
Nombre d'actionnaires nouveaux	50

Rachats effectués

Montant	(31,319,142)
Nombre de titres rachetés	(314,715)
Nombre d'actionnaires sortants	(34)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(91,474)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(132,843)
Régularisation des sommes non distribuables	19,688
Frais de négociation	(236)

Capital au 30-06-2011

Montant	60,926,550
Nombre de titres	614,288
Nombre d'actionnaires	315

SICAV CROISSANCE**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.091.354 , un actif net de D : 14.074.551 et un déficit de la période de D : 174.722.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les placements monétaires représentent à la clôture de la période, 18,51% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Par ailleurs, nous faisons signaler que les emplois en titres émis ou garantis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,63% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 26 Juillet 2011

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	30/06/2011	30/06/2010	Année 2010
Portefeuille-titres	11 017 693,050	12 913 542,820	13 092 203,459
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	9 985 796,246	11 947 707,967	12 041 379,530
Obligations et valeurs assimilées	337 748,000	353 724,000	362 822,000
Titres OPCVM	694 148,804	612 110,853	688 001,929
Placements monétaires et disponibilités	2 604 598,444	3 615 477,144	3 655 559,938
Placements monétaires	2 604 310,219	3 614 533,604	3 654 632,293
Disponibilités	288,225	943,540	927,645
Créances d'exploitation	469 062,749	38 749,848	201 196,074
TOTAL ACTIF	14 091 354,243	16 567 769,812	16 948 959,471
PASSIF			
Autres créditeurs divers	16 803,025	11 049,151	20 181,862
TOTAL PASSIF	16 803,025	11 049,151	20 181,862
ACTIF NET			
Capital	13 909 216,157	16 337 428,778	16 666 097,826
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)	56,719	55,776	55,776
Sommes distribuables de l'exercice en cours	165 278,342	219 236,107	262 624,007
ACTIF NET	14 074 551,218	16 556 720,661	16 928 777,609
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	14 091 354,243	16 567 769,812	16 948 959,471

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
Revenus du portefeuille-titres	180 354,767	185 164,767	209 827,900	249 520,560	309 673,860
Dividendes	175 691,567	175 691,567	205 403,300	240 879,960	291 935,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 663,200	9 473,200	4 424,600	8 640,600	17 738,600
Revenus des placements monétaires	25 991,658	56 457,057	27 330,136	52 702,680	112 643,586
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	206 346,425	241 621,824	237 158,036	302 223,240	422 317,446
Charges de gestion des placements	(25 258,899)	(52 271,968)	(29 508,019)	(58 819,918)	(120 241,303)
REVENU NET DES PLACEMENTS	181 087,526	189 349,856	207 650,017	243 403,322	302 076,143
Autres charges	(9 451,327)	(18 902,389)	(9 557,108)	(17 546,241)	(38 019,134)
RESULTAT D'EXPLOITATION	171 636,199	170 447,467	198 092,909	225 857,081	264 057,009
Régularisation du résultat d'exploitation	(5 190,030)	(5 169,125)	(7 008,471)	(6 620,974)	(1 433,002)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	166 446,169	165 278,342	191 084,438	219 236,107	262 624,007
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	5 190,030	5 169,125	7 008,471	6 620,974	1 433,002
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(489 131,498)	(1 839 788,134)	388 334,556	994 979,704	688 612,174
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	144 226,213	255 040,706	11 625,712	469 064,063	846 066,294
Frais de négociation	(1 452,852)	(2 263,037)	(398,528)	(3 722,157)	(9 345,782)
RESULTAT DE LA PERIODE	(174 721,938)	(1 416 562,998)	597 654,649	1 686 178,691	1 789 389,695

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(174 721,938)	(1 416 562,998)	597 654,649	1 686 178,691	1 789 389,695
Résultat d'exploitation	171 636,199	170 447,467	198 092,909	225 857,081	264 057,009
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(489 131,498)	(1 839 788,134)	388 334,556	994 979,704	688 612,174
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	144 226,213	255 040,706	11 625,712	469 064,063	846 066,294
Frais de négociation de titres	(1 452,852)	(2 263,037)	(398,528)	(3 722,157)	(9 345,782)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(255 922,700)	(255 922,700)	-	(249 857,960)	(249 857,960)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(884 802,715)	(1 181 740,693)	(526 309,772)	3 996,533	272 842,477
Souscriptions					
- Capital	636 160,581	2 300 409,468	1 401 997,429	8 150 476,005	11 400 618,047
- Régularisation des sommes non distribuables	(68 918,185)	(284 089,723)	118 579,229	255 863,222	645 914,112
- Régularisation des sommes distribuables	4 422,057	30 552,202	9 867,436	10 815,812	68 170,082
Rachats					
- Capital	(1 614 742,227)	(3 567 779,964)	(1 864 221,989)	(8 029 142,058)	(11 044 906,103)
- Régularisation des sommes non distribuables	170 036,810	381 589,015	(175 655,970)	(366 579,662)	(727 350,577)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 761,751)	(42 421,691)	(16 875,907)	(17 436,786)	(69 603,084)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 315 447,353)	(2 854 226,391)	71 344,877	1 440 317,264	1 812 374,212
ACTIF NET					
En début de période	15 389 998,571	16 928 777,609	16 485 375,784	15 116 403,397	15 116 403,397
En fin de période	14 074 551,218	14 074 551,218	16 556 720,661	16 556 720,661	16 928 777,609
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	59 546	60 596	61 503	59 180	59 180
En fin de période	55 988	55 988	59 663	59 663	60 596
VALEUR LIQUIDATIVE	251,385	251,385	277,504	277,504	279,371
TAUX DE RENDEMENT	(1,06%)	(8,47%)	3,53%	10,29%	11,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Au 30 JUIN 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 11.017.693,050 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2011	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 650 919,261	9 985 796,246	70,95%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 650 820,061	9 985 697,046	70,95%
<u>Actions</u>				
Actions Banque de Tunisie	126 556	711 151,495	1 365 422,211	9,70%
Actions BIAT	19 000	482 768,256	1 100 860,000	7,82%
Actions Placements de Tunisie	29 624	568 439,208	1 102 012,800	7,83%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 153 675,112	8,20%
Actions STB	5 000	52 979,776	42 370,000	0,30%
Actions Monoprix	31 065	120 250,736	853 635,135	6,07%
Actions BH	25 856	250 859,624	468 510,720	3,33%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	851 437,500	6,05%
Actions Amen Bank	15 937	307 615,710	995 823,445	7,08%
Actions BNA	4 800	32 192,479	55 531,200	0,39%
Actions AIR Liquide	4 407	573 710,888	1 343 716,335	9,55%
Actions CIL	15 587	58 077,162	294 251,386	2,09%
Actions BTE	1 555	29 671,220	47 551,900	0,34%
Actions SPIDIT SICAF	6 410	37 784,500	37 184,410	0,26%
Actions ATB	3 000	22 275,250	17 574,000	0,12%
Actions UBCI	750	37 250,000	26 250,000	0,19%
Actions Carthage cement	23 443	85 492,160	80 503,262	0,57%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	68 607,464	0,49%
<u>Droits</u>				
Actions BT CP 149	40	11,823	356,400	0,00%
Actions BT CP 138	20	15,110	18,000	0,00%
Actions BT CP 141	90	22,656	81,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	132,000	0,00%
Actions BT CP 123	5	9,000	9,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	67,200	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	-	55,400	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	50,000	0,00%
Actions CIL DA 2011	15 587	14 515,728	75 596,950	0,54%
Actions ATB DA	188	1 359,760	1 101,304	0,01%
Actions ATB DS	564	4 075,240	3 303,912	0,02%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
<u>Actions</u>				
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		695 712,947	694 148,804	4,93%
SICAV RENDEMENT	6 865	695 712,947	694 148,804	4,93%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		336 000,000	337 748,000	2,40%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	336 000,000	337 748,000	2,40%
TOTAL GENERAL		5 682 632,208	11 017 693,050	78,28%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D: 2.604.310,219 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 101 000,000	1 105 241,104		7,85%
compte à terme au 06/07/2011 (au taux de 4,06%)	10 000,000	10 075,639	N°4608173850	0,07%
compte à terme au 05/07/2011 (au taux de 4,06%)	45 000,000	45 344,377	N°4608167450	0,32%
compte à terme au 07/07/2011 (au taux de 4,06%)	87 000,000	87 650,312	N°4608124150	0,62%
compte à terme au 14/07/2011 (au taux de 4,06%)	44 000,000	44 301,486	N°4608113850	0,31%
compte à terme au 20/07/2011 (au taux de 4,06%)	113 000,000	113 713,937	N°4608142950	0,81%
compte à terme au 21/07/2011 (au taux de 4,06%)	76 000,000	76 473,407	N°4608138450	0,54%
compte à terme au 22/07/2011 (au taux de 4,06%)	95 000,000	95 583,305	N°4608103850	0,68%
compte à terme au 23/07/2011 (au taux de 4,06%)	14 000,000	14 084,715	N°4608111950	0,10%
compte à terme au 26/08/2011 (au taux de 4,01%)	10 000,000	10 032,399	N°4608159750	0,07%
compte à terme au 01/09/2011 (au taux de 4,01%)	66 000,000	66 168,222	N°4608116850	0,47%
compte à terme au 07/09/2011 (au taux de 4,01%)	12 000,000	12 024,258	N°4608178250	0,09%
compte à terme au 09/09/2011 (au taux de 4,01%)	75 000,000	75 138,427	N°4608135350	0,53%
compte à terme au 10/09/2011 (au taux de 4,01%)	283 000,000	283 497,460	N°4608135550	2,01%
compte à terme au 10/09/2011 (au taux de 4,01%)	9 000,000	9 015,820	N°4608128550	0,06%
compte à terme au 13/09/2011 (au taux de 4,01%)	6 000,000	6 008,965	N°4608165850	0,04%
compte à terme au 15/09/2011 (au taux de 4,01%)	52 000,000	52 068,555	N°4608178750	0,37%
compte à terme au 17/09/2011 (au taux de 4,01%)	11 000,000	11 012,568	N°4608122450	0,08%
compte à terme au 26/09/2011 (au taux de 4,01%)	84 000,000	84 029,531	N°4608090150	0,60%
compte à terme au 30/09/2011 (au taux de 4,01%)	9 000,000	9 017,721	N°4608179950	0,06%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 498 664,820	1 499 069,115		10,65%
certificats de dépôts (au taux de 4,01%)	499 554,940	499 732,964	Banque de Tunisie (b)	3,55%
certificats de dépôts (au taux de 4,01%)	499 554,940	499 688,458	Banque de Tunisie (a)	3,55%
certificats de dépôts (au taux de 4,01%)	499 554,940	499 647,693	Banque de Tunisie (b)	3,55%
TOTAL	2 599 664,820	2 604 310,219		18,50%

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Juin 2011 un montant de D : 469.062,749 contre D : 38.749,848 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Cessions titres à encaisser	469 062,749	31 450,848
Dividendes à encaisser	-	7 299,000
TOTAL	469 062,749	38 749,848

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Juin 2011 un montant de D : 16.803,025 contre D : 11.049,151 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance CMF	1 157,859	1 374,136
Etat, retenue à la source	3 848,835	4 486,494
Commissaire aux comptes	11 796,331	5 188,521
TOTAL	16 803,025	11 049,151

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 180.354,767 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011, contre D : 209.827,900 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	143 638,700	205 403,300
-des titres OPCVM	32 052,867	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	4 663,200	4 424,600
TOTAL	180 354,767	209 827,900

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 25.991,658, contre D : 27.330,136 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Intérêts sur compte à terme	13 875,039	16 403,289
Intérêts sur certificats de dépôt	12 116,619	10 926,847
TOTAL	25 991,658	27 330,136

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 25.258,899 contre D : 29.508,019 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Commission de gestion	21 650,487	25 292,591
Rémunération du dépositaire	3 608,412	4 215,428
TOTAL	<u>25 258,899</u>	<u>29 508,019</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 9.451,327 contre D : 9.557,108 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance CMF	3 608,414	4 215,427
Honoraires commissaire aux comptes	4 368,000	3 768,000
Rémunération du PDG	1 212,899	1 201,706
TCL	262,014	371,975
TOTAL	<u>9 451,327</u>	<u>9 557,108</u>

Note 12

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/06/2011 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2010

Montant	16 666 097,826
Nombre de titres	60 596
Nombre d'actionnaires	36

Souscriptions réalisées

Montant	2 300 409,468
Nombre de titres émis	8 364
Nombre d'actionnaires nouveaux	8

Rachats effectués

Montant	(3 567 779,964)
Nombre de titres rachetés	(12 972)
Nombre d'actionnaires sortants	(14)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 839 788,134)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	255 040,706
Frais de négociation	(2 263,037)
Régularisation des sommes non distribuables	97 499,292

Capital au 30-06-2011

Montant	13 909 216,157
Nombre de titres	55 988
Nombre d'actionnaires	30

TUNISIE SICAV**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 481.567.180, un actif net D : 478.836.117 et un bénéfice de la période de D : 3.784.530.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

DELTA CONSULT
Karim DEROUICHE

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>382 367 113</u>	<u>339 609 177</u>	<u>356 139 735</u>
Obligations et valeurs assimilées		366 732 095	323 413 169	339 705 697
Titres des Organismes de Placement Collectif		15 635 018	16 196 008	16 434 038
Placements monétaires et disponibilités		<u>99 126 542</u>	<u>120 123 787</u>	<u>101 762 414</u>
Placements monétaires	7	98 803 394	119 524 654	101 325 265
Disponibilités		323 148	599 133	437 149
Créances d'exploitation	12	<u>73 525</u>	<u>1 090 800</u>	<u>771 730</u>
TOTAL ACTIF		<u>481 567 180</u>	<u>460 823 764</u>	<u>458 673 879</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	1 189 961	1 047 957	1 166 767
Autres créditeurs divers	9	1 541 102	766 557	258 131
TOTAL PASSIF		<u>2 731 063</u>	<u>1 814 513</u>	<u>1 424 898</u>
ACTIF NET				
Capital	13	471 213 568	451 646 058	443 095 475
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice		7 622 549	7 363 193	14 153 505
ACTIF NET		<u>478 836 117</u>	<u>459 009 251</u>	<u>457 248 981</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>481 567 180</u>	<u>460 823 764</u>	<u>458 673 879</u>

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

RESULTAT

(en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
Revenus du portefeuille-titres	5	4 697 855	8 655 718	4 097 273	7 516 070	15 598 022
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 167 643	8 100 586	3 595 091	6 991 002	15 022 649
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		530 212	555 132	502 182	525 068	575 373
Revenus des placements monétaires	6	951 165	1 880 113	844 400	1 670 312	3 591 548
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 649 020	10 535 831	4 941 673	9 186 382	19 189 570
Charges de gestion des placements	10	(1 399 954)	(2 745 388)	(1 232 890)	(2 381 493)	(5 110 732)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 249 066	7 790 443	3 708 783	6 804 889	14 078 838
Autres produits		2 890	4 399	2 219	5 661	30 364
Autres charges	11	(137 833)	(265 351)	(117 821)	(228 212)	(492 347)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 114 123	7 529 491	3 593 181	6 582 338	13 616 855
Régularisation du résultat d'exploitation		57 182	93 058	757 921	780 856	536 651
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 171 305	7 622 549	4 351 101	7 363 193	14 153 505
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(57 182)	(93 058)	(757 921)	(780 856)	(536 651)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		100 331	(39 019)	(621 787)	(710 315)	(884 437)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(429 924)	(256 445)	381 591	1 250 627	2 605 050
RESULTAT DE LA PERIODE		3 784 530	7 234 027	3 352 985	7 122 650	15 337 468

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2011</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2010</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>3 784 530</u>	<u>7 234 027</u>	<u>3 352 985</u>	<u>7 122 650</u>	<u>15 337 468</u>
Résultat d'exploitation	4 114 123	7 529 491	3 593 181	6 582 338	13 616 855
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	100 331	(39 019)	(621 787)	(710 315)	(884 437)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(429 924)	(256 445)	381 591	1 250 627	2 605 050
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>6 101 713</u>	<u>14 353 109</u>	<u>56 125 101</u>	<u>67 887 068</u>	<u>57 911 979</u>
Souscriptions					
- Capital	118 023 375	229 483 928	227 626 114	388 393 473	734 163 460
- Régularisation des sommes non distribuables	2 832 151	2 890 900	6 621 378	6 759 716	19 089 508
- Régularisation des sommes distribuables	4 691 990	8 626 964	6 128 912	12 090 028	20 595 201
Rachats					
- Capital	(112 165 342)	(215 664 773)	(174 102 460)	(323 513 496)	(678 678 226)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 391 356)	(2 450 004)	(4 402 211)	(4 533 481)	(17 199 414)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 889 105)	(8 533 906)	(5 746 632)	(11 309 172)	(20 058 550)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>9 886 243</u>	<u>21 587 136</u>	<u>59 478 086</u>	<u>75 009 718</u>	<u>73 249 447</u>
ACTIF NET					
En début de période	468 949 874	457 248 981	399 531 166	383 999 534	383 999 534
En fin de période	478 836 117	478 836 117	459 009 251	459 009 251	457 248 981
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 438 651	3 377 959	3 029 014	2 939 215	2 939 215
En fin de période	3 483 310	3 483 310	3 452 247	3 452 247	3 377 959
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>137,466</u>	<u>137,466</u>	<u>132,960</u>	<u>132,960</u>	<u>135,363</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,80%</u>	<u>1,55%</u>	<u>0,80%</u>	<u>1,77%</u>	<u>3,61%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 30 JUIN 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 2.766.023 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménager et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée, et en grande partie concomitamment avec la réalisation de plus values sur la cession de BTA. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 30 Juin 2011 pour une valeur nulle.

TUNISIE SICAV
17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 382.367.113 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/06/2011	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		361 014 136	366 732 095	76.59%
Obligations des sociétés		120 831 479	121 004 688	25.27%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 760 000	1 770 252	0.37%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 275 000	1 282 998	0.27%
AIL 2007	10 000	400 000	411 814	0.09%
AIL 2008	7 000	420 000	436 395	0.09%
AIL 2009/1	3 000	180 000	183 283	0.04%
AIL 2010/1	13 000	1 040 000	1 050 025	0.22%
AIL 2011/1	20 000	2 000 000	2 016 088	0.42%
AMEN BANK 2001	30 000	300 000	302 905	0.06%
AMEN BANK 2006	34 000	2 040 000	2 078 104	0.43%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	8 800 000	9 121 317	1.90%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	4 932 491	5 093 947	1.06%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	373 320	385 607	0.08%
ATB 2007/1 A	8 000	480 000	482 034	0.10%
ATB 2007/1 D	8 000	672 000	675 473	0.14%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	2 000 000	2 009 584	0.42%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 010 833	0.42%
ATL 2006/1	25 000	1 000 000	1 002 273	0.21%
ATL 2007/1	13 000	520 000	542 521	0.11%
ATL 2008/1	32 000	1 280 000	1 285 820	0.27%
ATL 2009	20 000	1 200 000	1 208 223	0.25%
ATL 2009/3	30 000	2 400 000	2 449 335	0.51%
ATL 2010/1	70 000	7 000 000	7 262 586	1.52%
ATL 2010/2 TV	24 000	2 400 000	2 454 100	0.51%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 048 022	0.22%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	2 000 000	2 038 979	0.43%
BATAM 2000	24 800	996 023	0	0.00%
BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
BH 2009	75 000	7 500 000	7 658 564	1.60%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	800 000	821 095	0.17%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 733 200	1 750 590	0.37%
BTE 2009	24 600	2 214 000	2 287 626	0.48%
BTE 2010 B	25 900	2 590 000	2 685 309	0.56%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 399 950	1 420 391	0.30%
BTK 2009 CAT.D	8 500	807 500	820 442	0.17%
BT KD 2006	30 000	600 000	616 027	0.13%
CHO 2009	6 000	600 000	616 614	0.13%
CIL 2005/1	10 000	400 000	415 956	0.09%
CIL 2007/1	5 000	200 000	204 872	0.04%
CIL 2007/2	10 000	400 000	407 351	0.09%
CIL 2008/1	20 000	1 200 000	1 252 314	0.26%
CIL 2009/1	12 000	960 000	1 000 041	0.21%
CIL 2009/2	15 000	1 200 000	1 240 856	0.26%
CIL 2009/3	17 000	1 360 000	1 383 943	0.29%
CIL 2010/1	50 000	5 000 000	5 193 315	1.08%
CIL 2010/2	25 300	2 530 000	2 601 533	0.54%
CIL 2011/1 TF	12 000	1 200 000	1 219 674	0.25%
CIL 2011/1 TV	6 000	600 000	609 479	0.13%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 026 537	0.21%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	400 000	400 597	0.08%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	1 000 000	1 025 921	0.21%
HANNIBAL LEASE	8 000	320 000	322 413	0.07%
MEUBLATEX 2008	2 000	200 000	207 267	0.04%
STB 2008/1	11 250	914 063	919 660	0.19%
STB 2008/2	27 000	2 362 500	2 407 268	0.50%
STB 2010/1	50 000	4 666 500	4 720 566	0.99%
TL 2006-1	7 300	146 942	151 302	0.03%
TL 2007/1	12 000	480 000	492 719	0.10%
TL 2007/2	14 400	576 000	588 637	0.12%
TL 2008/1	12 000	480 000	480 068	0.10%
TL 2008/2	19 000	1 140 000	1 175 081	0.25%
TL 2008/3	12 000	720 000	735 899	0.15%
TL 2009/1	13 300	798 000	811 719	0.17%
TL 2009/2	18 000	1 440 000	1 455 163	0.30%
TL 2010/1	19 000	1 520 000	1 525 108	0.32%
TL 2010/2	22 000	2 200 000	2 258 574	0.47%
TL 2011/1 F	24 600	2 460 000	2 466 493	0.52%
TL SUB 2010 TV	10 000	1 000 000	1 015 151	0.21%
TL SUBORDONNE 2007	27 100	1 084 000	1 139 715	0.24%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	1 520 000	1 572 516	0.33%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	600 000	609 091	0.13%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 800 000	1 872 286	0.39%
UIB 2009/1 TR B	30 000	2 799 990	2 917 782	0.61%
UIB 2009/1 TR C	50 000	4 750 000	4 962 574	1.04%
UNIFACTOR 2006	3 000	60 000	61 821	0.01%
UNIFACTOR 2008	4 000	160 000	162 478	0.03%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	500 000	508 957	0.11%
UTL 2004	10 000	200 000	202 815	0.04%

TUNISIE SICAV
17,Rue jérusalem 1002 Tunis

Note 4: Portefeuille titres (suite)

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/06/2011	% actif net
Bons du trésor assimilables		228 982 884	233 225 789	48.71%
BTA 03-2012-6%	31 441	32 106 236	32 263 515	6.74%
BTA 10 2013-6,1%	64 779	65 903 614	67 948 242	14.19%
BTA 04-2014-7,5%	14 200	15 413 386	15 424 235	3.22%
BTA 02-2015-7%	49 687	52 054 222	52 766 435	11.02%
BTA 03-2016-5,25%	23 262	23 048 633	23 378 573	4.88%
BTA 07 2017-6,75%	3 450	3 688 050	3 869 824	0.81%
BTA 03 2019-5,5%	26 300	26 599 678	26 917 215	5.62%
BTA 05-2022-6,9%	500	530 000	533 112	0.11%
BTA 08-2022-5,6%	10 080	9 639 065	10 124 638	2.11%
Bons du trésor zéro coupon		11 199 773	12 501 618	2.61%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 652 432	0.55%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 378 496	0.29%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 487 970	0.73%
BTZC OCT 2016	550	290 675	370 482	0.08%
BTZC OCT 2016	960	515 040	642 881	0.13%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 033 921	0.22%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	2 935 436	0.61%
Titres des Organismes de Placement Collectif		15 492 063	15 635 018	3.27%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		2 096 031	2 108 160	0.44%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	1 000 000	1 005 920	0.21%
FCC BIAT CREDIM 2 P1	500	96 031	96 529	0.02%
FCC BIAT CREDIM 2 P2	1 000	1 000 000	1 005 711	0.21%
Titres d'OPCVM		12 796 033	12 780 010	2.67%
<u>Actions SICAV</u>				
GO SICAV	7 959	809 559	802 219	0.17%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 580 649	0.54%
SICAV AXIS TRESORERI	7 619	793 590	804 551	0.17%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 619 560	0.34%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 938 239	0.40%
MILLENIUM OBLI SICAV	5 088	529 574	528 730	0.11%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 501 008	0.31%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	820 484	0.17%
TUN.EMIRATIE SICAV	20 539	2 082 265	2 083 106	0.44%
MAXULA PLACEM.SICAV	1 000	100 364	101 464	0.02%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		600 000	746 848	0.16%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	746 848	0.16%
TOTAL		376 506 199	382 367 113	79.85%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.697.855 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011, contre D : 4.097.273 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 353 908	1 053 475
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, BTZC)	2 813 735	2 541 616
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	23 415	23 604
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	506 797	478 578
TOTAL	4 697 855	4 097 273

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 951.165, contre D : 844.400 pour la période du 01.04 au 30.06.2010 et représente le montant des intérêts courus au titre du deuxième trimestre 2011 sur les dépôts, les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les BTC et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	361 561	208 358
Intérêts des billets de trésorerie post comptés	-	2 440
Intérêts des certificats de dépôt	281 918	103 371
Intérêts des dépôts à vue	39 319	126 148
Intérêts des dépôts à terme	93 693	307 591
Intérêts des bons de trésor à court terme	174 674	96 492
TOTAL	951 165	844 400

TUNISIE SICAV

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 98.803.394 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif net
Dépôt à vue		4 157 536	4 196 894	0.88%
AMEN BANK SIEGE		19 661	22 220	0.00%
AB HAMMAM SOUSSE		132 080	132 628	0.03%
AMEN BANK NABEUL		978	980	0.00%
AMEN BANK PASTEUR		3 849 911	3 885 214	0.81%
AMEN BANK SOUSSE		84 111	84 782	0.02%
AMEN BANK SFAX		49 423	49 610	0.01%
AMEN BANK CHARGUIA		21 372	21 460	0.00%
Dépôt à terme		10 710 000	10 821 577	2.26%
AMEN BANK SIEGE		6 000 000	6 044 373	1.26%
AMEN BANK NABEUL		1 150 000	1 166 409	0.24%
AMEN BANK SFAX		560 000	567 990	0.12%
AMEN BANK PASTEUR		3 000 000	3 042 805	0.64%
Certificat de dépôt	29 500 000	29 142 016	29 269 749	6.11%
Amen bank au 09/08/2011 à 5,12% pour 243 jours	500 000.00	486 638	497 855	0.10%
Amen bank au 05/06/2011 à 5,25% pour 370 jours	1 000 000.00	959 043	979 632	0.20%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 07/07/2011 à 5,15% pour 90 jours	3 000 000.00	2 969 493	2 997 966	0.63%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 12/07/2011 à 5,15% pour 90 jours	3 000 000.00	2 969 493	2 996 271	0.63%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 20/07/2011 à 5,16% pour 90 jours	1 000 000.00	989 811	997 849	0.21%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 26/07/2011 à 5,16% pour 90 jours	1 000 000.00	989 811	997 170	0.21%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 10/08/2011 à 5,16% pour 100 jours	1 000 000.00	988 695	995 478	0.21%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 28/11/2011 à 5,31% pour 180 jours	1 000 000.00	979 309	982 758	0.21%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 14/09/2011 à 5,31% pour 100 jours	500 000.00	494 186	495 639	0.10%
Amen bank au 03/07/2011 à 4,25% pour 20 jours	1 000 000.00	998 116	999 812	0.21%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 28/09/2011 à 5,35% pour 100 jours	2 000 000.00	1 976 570	1 979 148	0.41%
Amen bank au 18/09/2011 à 5% pour 90 jours	1 000 000.00	990 124	991 331	0.21%
Amen bank au 15/06/2011 à 5,45% pour 360 jours	3 000 000.00	2 875 960	2 879 406	0.60%
Amen bank au 02/07/2011 à 4,25% pour 10 jours	1 500 000.00	1 498 585	1 499 859	0.31%
Amen bank au 16/07/2011 à 4,3% pour 20 jours	6 000 000.00	5 988 561	5 991 420	1.25%
Banque Tuniso-Koweïtienne au 26/09/2011 à 5,35% pour 90 jours	1 000 000.00	989 441	989 793	0.21%
Amen bank au 10/07/2011 à 4,1% pour 10 jours	2 000 000.00	1 998 180	1 998 362	0.42%
Bons de trésor à court terme	20 930 000	19 998 619	20 187 620	4.22%
BTC 52 28/02/2012	1 930 000	1 844 227	1 865 655	0.39%
BTC 52 27/03/2012	3 000 000	2 861 686	2 890 786	0.60%
BTC 52 27/03/2012	5 000 000	4 768 539	4 817 229	1.01%
BTC 52 27/03/2012	5 000 000	4 772 708	4 818 063	1.01%
BTC 52 27/03/2012	3 000 000	2 863 348	2 890 614	0.60%
BTC 52 24/04/2012	2 000 000	1 910 935	1 922 269	0.40%
BTC 26 01/11/2011	1 000 000	977 176	983 004	0.21%
Billets de trésorerie pré - comptés	34 500 000	34 196 156	34 327 554	7.17%
TL au 29/08/2011 à 5,15% pour 110 jours	500 000	493 803	496 676	0.10%
TL au 16/08/2011 à 5,20% pour 90 jours	3 000 000	2 969 200	2 984 258	0.62%
TL au 07/09/2011 à 5,20% pour 110 jours	1 000 000	987 488	992 265	0.21%
TL au 17/10/2011 à 5,25% pour 150 jours	500 000	491 437	493 835	0.10%
TL au 13/09/2011 à 5,25% pour 110 jours	5 000 000	4 936 847	4 957 515	1.04%
TL au 06/10/2011 à 5,30% pour 120 jours	2 500 000	2 465 280	2 471 935	0.52%
TL au 23/09/2011 à 5,40% pour 100 jours	2 000 000	1 976 355	1 980 138	0.41%
TL au 03/08/2011 à 5,30% pour 40 jours	3 000 000	2 985 949	2 988 408	0.62%
Total émetteur TL	17 500 000	17 306 359	17 365 030	3.63%
TUNISIE FACTORING au 15/07/2011 à 5,30% pour 60 jours	2 000 000	1 985 990	1 996 731	0.42%
TUNISIE FACTORING au 06/07/2011 à 5,30% pour 50 jours	5 000 000	4 970 771	4 997 077	1.04%
TUNISIE FACTORING au 13/07/2011 à 5,30% pour 50 jours	3 000 000	2 982 462	2 995 791	0.63%
TUNISIE FACTORING au 26/07/2011 à 5,30% pour 60 jours	5 000 000	4 964 976	4 985 407	1.04%
TUNISIE FACTORING au 22/08/2011 à 5,45% pour 60 jours	2 000 000	1 985 598	1 987 518	0.42%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	17 000 000	16 889 797	16 962 524	3.54%
Total général		98 204 327	98 803 394	20.63%

TUNISIE SICAV

17, Rue de Jérusalem

1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2011 à D : 1.189.961 contre D : 1.047.957 au 30.06.2010 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Avril au 30 Juin 2011, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Montant HT	1 186 402	1 044 822
TVA	213 552	188 068
Total TTC	1 399 954	1 232 890
Retenue à la source	209 993	184 934
Net à payer	1 189 961	1 047 957

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2011 à D : 1.541.102 contre D : 766.557 au 30.06.2010, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance CMF	39 375	36 398
Retenues à la source sur commissions	209 993	184 934
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Juin	1 276 132	533 130
TCL à payer	7 697	4 190
Autres	7 905	7 905
Total	1 541 102	766 557

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 1.399.954 contre D : 1.232.890 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 2ème trimestre 2011.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 137.833 contre D : 117.821 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance CMF	118 640	104 482
TCL	18 537	12 896
Autres	656	443
Total	137 833	117 821

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 30 Juin 2011 un solde de D : 73.525 contre un solde de D : 1.090.800 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Vente BTA à recevoir	-	1 090 167
Échéance obligation Hôtel Houria à recevoir	54 177	-
Produit à recevoir	18 979	-
Autres	369	633
Total	73 525	1 090 800

TUNISIE SICAV
17, Rue de Jérusalem
1002 Tunis

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010

Montant	443 095 475
Nombre de titres	3 377 959
Nombre d'actionnaires	12 594

Souscriptions réalisées

Montant	229 483 928
Nombre de titres émis	1 749 479
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 885

Rachats effectués

Montant	(215 664 773)
Nombre de titres rachetés	(1 644 128)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 426)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(39 019)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(256 445)
Régularisation des sommes non distribuables	(519)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	14 153 505
Régularisation des résultats incorporés au capital	441 416

Capital au 30-06-2011

Montant	471 213 568
Nombre de titres	3 483 310
Nombre d'actionnaires	12 053

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 Mai 2011

SICAV PLUS**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 février 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.426.639, un actif net D : 2.419.959 et un bénéfice de la période de D : 20.623.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 4- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 5- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 6- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 juillet 2011

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>30/06/2011</i>	<i>30/06/2010</i>	<i>31/12/2010</i>
Portefeuille-titres	4	<u>1 869 689</u>	<u>1 410 166</u>	<u>1 916 321</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		60	62	63
Obligations et valeurs assimilées		1 769 037	1 309 532	1 815 637
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 592	100 572	100 621
Placements monétaires et disponibilités		<u>556 351</u>	<u>305 459</u>	<u>448 541</u>
Placements monétaires	6	533 494	286 381	444 809
Disponibilités		22 857	19 078	3 732
Créances d'exploitation	12	<u>599</u>	<u>95 389</u>	<u>180 194</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 426 639</u>	<u>1 811 014</u>	<u>2 545 056</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	5 476	4 413	5 289
Autres créditeurs divers	9	1 204	958	1 176
TOTAL PASSIF		<u>6 680</u>	<u>5 371</u>	<u>6 465</u>
ACTIF NET				
Capital	13	2 377 919	1 773 566	2 450 827
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice		42 040	32 077	87 764
ACTIF NET		<u>2 419 959</u>	<u>1 805 643</u>	<u>2 538 591</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 426 639</u>	<u>1 811 014</u>	<u>2 545 056</u>

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
Revenus du portefeuille-titres	5	25 436	50 611	21 822	42 236	88 242
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	3	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		24 296	47 654	20 719	40 079	83 702
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 137	2 954	1 100	2 157	4 537
Revenus des placements monétaires	7	3 695	6 897	2 531	4 878	11 259
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 131	57 508	24 353	47 117	99 501
Charges de gestion des placements	10	(6 442)	(12 671)	(5 192)	(9 993)	(21 609)
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 689	44 837	19 161	37 124	77 892
Autres produits		74	1 539	62	131	294
Autres charges	11	(865)	(1 668)	(600)	(1 156)	(2 482)
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 898	44 708	18 623	36 099	75 704
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 390)	(2 668)	(3 873)	(4 022)	12 060
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		19 508	42 040	14 750	32 077	87 764
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 390	2 668	3 873	4 022	(12 060)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 671	2 062	(588)	(839)	(4 089)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(2 946)	(3 609)	3 233	5 854	6 303
RESULTAT DE LA PERIODE		20 623	43 161	21 268	41 114	77 918

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/04 au 30/06/2011	Période du 01/01 au 30/06/2011	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Année 2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	20 623	43 161	21 268	41 114	77 918
Résultat d'exploitation	21 898	44 708	18 623	36 099	75 704
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 671	2 062	(588)	(839)	(4 089)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 946)	(3 609)	3 233	5 854	6 303
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(104 689)	(161 793)	(155 835)	(152 238)	543 906
Souscriptions					
- Capital	537 419	923 916	1 286 427	1 985 110	3 875 599
- Régularisation des sommes non distribuables	2 930	3 819	35 456	35 544	110 272
- Régularisation des sommes distribuables	24 971	41 284	56 169	86 335	140 472
Rachats					
- Capital	(636 261)	(1 077 650)	(1 432 416)	(2 127 435)	(3 363 992)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 355)	(9 210)	(41 291)	(41 435)	(90 033)
- Régularisation des sommes distribuables	(25 393)	(43 952)	(60 180)	(90 357)	(128 412)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(84 066)	(118 632)	(134 567)	(111 124)	621 824
ACTIF NET					
En début de période	2 504 025	2 538 591	1 940 210	1 916 767	1 916 767
En fin de période	2 419 959	2 419 959	1 805 643	1 805 643	2 538 591
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	55 389	56 658	44 456	44 368	44 368
En fin de période	53 104	53 104	40 949	40 949	56 658
VALEUR LIQUIDATIVE	45.570	45.570	44.095	44.095	44.806
TAUX DE RENDEMENT	0.80%	1.71%	1.03%	2.07%	3.71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011, à D : 1.869.689 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		44	60	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		44	60	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	39	53	0.00%
TPR DA 2011	11	5	7	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 731 640	1 769 037	73.10%
Obligations des sociétés		502 000	511 427	21.13%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	12 000	12 002	0.50%
AMEN BANK 2006	1 000	60 000	61 121	2.53%
BTE 2010 CB	600	60 000	62 168	2.57%
CIL 2010/2	700	70 000	71 979	2.97%
ATL 2010/ 2 TV	1 000	100 000	102 254	4.23%
CIL 2011/1 TF	1 000	100 000	101 639	4.20%
TUNISIE LEASING 2011/1 F	1 000	100 000	100 264	4.14%
Bons du Trésor Assimilables		1 229 640	1 257 610	51.97%
BTA 10 2013 6.10%	40	42 720	42 842	1.77%
BTA 04 2014 7.50%	257	269 229	264 510	10.93%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	474 550	19.61%
BTA 02-2015 7,00%	10	10 370	10 423	0.43%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	26 070	1.08%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	49 201	2.03%
BTA 03 2012 6.00%	85	87 249	87 192	3.60%
BTA 03 2019 5.5%	200	199 200	201 900	8.34%
BTA 08 2022 5.6%	100	96 000	100 922	4.17%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 592	4.16%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 592	4.16%
Total		1 831 684	1 869 689	77.26%

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 25.436, pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011, contre D : 21.822 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>		
- dividendes	3	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 706	3 054
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	18 590	17 665
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 137	1 100
TOTAL	25 436	21 822

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 533.494 contre D : 286.381 au 30.06.2010, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2011	% Actif net
Dépôt à vue		315 216	316 747	13.09%
Amen bank pasteur		315 216	316 747	13.09%
Billets de trésorerie pré-comptés	150 000	148 674	149 081	6.16%
Tunisie Factoring	150 000	148 674	149 081	6.16%
Bons de trésor à court terme	70 000	66 889	67 666	2.80%
BTC 52 au 28/02/2012	70 000	66 889	67 666	2.80%
Total général		530 779	533 494	22.05%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2011 à D : 3.695 contre D : 2.531 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2011 sur les dépôts à vue, les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2011	Trimestre 2 2010
Intérêts des dépôts à vue	1 531	1 261
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	1 547	-
Intérêts des BTC	617	1 270
TOTAL	3 695	2 531

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2011 à D : 5.476 contre D : 4.413 au 30.06.2010 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Avril 2011 au 30 Juin 2011 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Montant HT	5 459	4 400
TVA	983	792
Total TTC	<u>6 442</u>	<u>5 192</u>
Retenue à la source	966	779
Net à payer	<u>5 476</u>	<u>4 413</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2011 à D : 1.204 contre D : 958 au 30.06.2010, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>
Redevance CMF	213	158
Retenues à la source à payer	966	779
TCL	25	21
Total	<u>1 204</u>	<u>958</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 6.442 contre D : 5.192 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2011.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2011 à D : 865 contre D : 600 pour la même période de l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2011 à D : 599 , il représente principalement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 Juin 2011.

SICAV PLUS

17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2011, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	2 450 827
Nombre de titres	56 658
Nombre d'actionnaires	737

Souscriptions réalisées

Montant	923 916
Nombre de titres émis	21 359
Nombre d'actionnaires nouveaux	97

Rachats effectués

Montant	(1 077 650)
Nombre de titres rachetés	(24 913)
Nombre d'actionnaires sortants	(198)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 062
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	(3 608)
Régularisation des sommes non distribuables	114
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	87 762
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(5 505)

Capital au 30-06-2011

Montant	2 377 919
Nombre de titres	53 104
Nombre d'actionnaires	636

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 Mai 2011.